



# RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE

FILASSISTANCE INTERNATIONAL

31 DECEMBRE 2024

# Table des matières

Synthèse .....	5
Activité et résultats.....	5
Système de gouvernance.....	5
Profil de risques .....	6
<b>A. Activité et résultats.....</b>	<b>8</b>
<b>a. Activité .....</b>	<b>8</b>
1. Renseignement à caractère général .....	8
2. Responsables du contrôle des comptes .....	8
3. Actionnariat .....	8
4. Liste des filiales et participations.....	8
5. Faits marquants sur l'exercice 2024 .....	9
6. Activités de la compagnie .....	10
<b>b. Résultats de souscription.....</b>	<b>10</b>
1. Analyse du chiffre d'affaires .....	10
2. Analyse du résultat .....	10
<b>c. Résultats des investissements .....</b>	<b>10</b>
1. Description du portefeuille d'actifs .....	10
2. Produits et charges générés par les investissements.....	11
<b>d. Résultat des autres activités .....</b>	<b>11</b>
<b>B. Système de gouvernance.....</b>	<b>12</b>
<b>a. Informations sur le système de gouvernance .....</b>	<b>12</b>
<b>b. Exigence de compétence et d'honorabilité.....</b>	<b>15</b>
1. Exigences spécifiques d'aptitudes, de connaissances et d'expertise .....	15
2. Processus permettant d'apprécier la compétence et l'honorabilité.....	16
<b>c. Système de gestion des risques .....</b>	<b>16</b>
1. Principes de gestion des risques.....	16
2. Cadre du dispositif de gestion des risques .....	16
3. Dispositif général de gestion des risques .....	17
<b>d. Evaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA).....</b>	<b>18</b>
1. Présentation du processus ORSA.....	18
2. Cadre du dispositif d'évaluation interne et prospective des risques et de la Solvabilité.....	19
3. Processus d'évaluation interne et prospective des risques et de la solvabilité .....	19
<b>e. Système de contrôle interne et fonction de vérification de la conformité.....</b>	<b>20</b>
1. Système de contrôle interne .....	20
2. Fonction de vérification de la conformité .....	21
<b>f. Fonction d'audit interne .....</b>	<b>23</b>
1. Cadre organisationnel.....	23
2. Indépendance et objectivité de la fonction audit interne.....	23

3.	Dispositif d'élaboration du plan d'audit annuel .....	24
4.	Bilan d'activité de l'année .....	24
<b>g.</b>	<b>Fonction actuarielle.....</b>	<b>25</b>
1.	La coordination du calcul des provisions techniques .....	25
2.	L'appréciation de la suffisance et de la qualité des données.....	25
3.	Le caractère approprié des méthodologies, modèles sous-jacents et Hypothèses .....	26
4.	Avis sur la politique de souscription.....	26
5.	Avis sur les dispositions en matière de réassurance .....	26
6.	Une participation au dispositif de gestion des risques.....	26
<b>h.</b>	<b>Sous-traitance.....</b>	<b>26</b>
1.	Politique de sous-traitance.....	27
2.	Cartographie des activités critiques ou importantes sous-traitées.....	27
<b>C.</b>	<b>Profil de risque.....</b>	<b>29</b>
<b>a.</b>	<b>Risque de souscription .....</b>	<b>29</b>
1.	Description.....	29
2.	Exposition au risque et mesures d'atténuation.....	29
<b>b.</b>	<b>Risque de marché.....</b>	<b>30</b>
1.	Description.....	30
2.	Politiques d'investissements, normes d'actif et surveillance.....	30
3.	Surveillance et reporting .....	30
<b>c.</b>	<b>Risque de crédit .....</b>	<b>30</b>
1.	Risque de crédit .....	30
2.	Le risque de contrepartie .....	31
3.	Atténuation des risques.....	31
<b>d.</b>	<b>Risque de liquidité.....</b>	<b>31</b>
1.	Description.....	31
2.	Exposition au risque et mesures d'atténuation.....	31
<b>e.</b>	<b>Risque opérationnel .....</b>	<b>31</b>
1.	Description.....	31
2.	Exposition au risque et mesures d'atténuation.....	32
<b>f.</b>	<b>Autres risques importants .....</b>	<b>33</b>
<b>D.</b>	<b>Valorisation à des fins de solvabilité .....</b>	<b>34</b>
<b>a.</b>	<b>Actifs .....</b>	<b>34</b>
1.	Principes de valorisation retenus .....	34
2.	Valorisation des actifs du bilan.....	34
<b>b.</b>	<b>Passif .....</b>	<b>36</b>
1.	Principes de valorisation retenus .....	36
2.	Méthodes et hypothèses.....	36
<b>c.</b>	<b>Autres passifs.....</b>	<b>37</b>

1. Principes de valorisation retenus .....	37
<b>d. Méthode de valorisation alternative.....</b>	<b>38</b>
<b>E. Gestion du capital.....</b>	<b>39</b>
<b>a. Fonds propres .....</b>	<b>39</b>
1. Objectifs et politique de gestion des fonds propres .....	39
2. Procédure de définition du plan moyen terme de gestion du capital.....	39
3. Description des éléments de Fonds Propres S2 .....	39
<b>b. Capital de solvabilité requis (SCR) et minimum de capital requis (MCR) .....</b>	<b>40</b>
1. Méthode d'évaluation de l'exigence de capital .....	40
<b>c. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée .....</b>	<b>41</b>
<b>d. Différence entre la formule standard et tout modèle interne utilisé .....</b>	<b>41</b>
<b>e. Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis.....</b>	<b>41</b>
<b>Aucun manquement au minimum de capital requis ou au capital de solvabilité requis n'est constaté. ....</b>	<b>41</b>
<b>F. Annexe : QRT public (états de reporting quantitatifs).....</b>	<b>42</b>
S.02.01.01 – Bilan (€) .....	42
S.05.01.01 - Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité (€) .....	44
S.17.01.01 – Provisions techniques non-vie (€).....	45
S.19.01.21 – Sinistres en non-vie (€) .....	46
S.23.01.01 - Fonds propres (€).....	48
S.25.01.22 - Capital de solvabilité requis (€) .....	49

## Synthèse

Filassistance International intervient sur le marché de l'assistance dans les domaines de l'assistance aux personnes et de l'assistance aux biens ainsi que sur le marché de la protection juridique. Elle intervient presque exclusivement en B to B to C.

Ses principaux partenaires sont des assureurs (notamment CNP Assurances et SwissLife), de bancassureurs, des institutions de prévoyance, des mutuelles, des courtiers.

L'évolution du chiffre d'affaires de Filassistance International en 2024 est marquée par l'internalisation des programmes automobile et MRH du groupe CNP et le gain d'affaires nouvelles en modèle ouvert. En 2025, Filassistance International poursuivra ses objectifs de développement commercial au travers d'une optimisation de l'équipement de ses clients et partenaires.

### Chiffres clés de Filassistance International

	2023	2024	Variation
Chiffre d'affaires (k€)	51 650	58 955	14,1%
Résultat brut d'exploitation	6 959	7 174	3,1%
Fonds Propres Eligibles à la couverture du SCR	46 038	50 616	10%
SCR	24 778	27 808	12,2%
Taux de couverture du SCR	185,8%	182%	-3,8

## Activité et résultats

Le résultat 2024 est en hausse par rapport à 2023. L'année 2024 a été marquée par une hausse du chiffre d'affaires de 14% portée par la croissance soutenue de l'activité avec son actionnaire et également la conquête de nouveaux partenaires. Cette évolution est tempérée par la baisse du chiffre d'affaires des contrats en run-off et des résiliations.

La charge de sinistre est en croissance de 3,9 M€ et s'élève à 19,8 M€, en raison d'affaires nouvelles compensées en partie par la baisse de sinistralité liée aux affaires résiliées. Le S/P atteint 39,0 %, en hausse de 4,6 points par rapport à 2023. Le résultat financier s'améliore de 0,8 M€.

## Système de gouvernance

La direction générale de Filassistance International met en œuvre les orientations du conseil d'administration. Ces organes de gouvernance s'appuient sur les fonctions clés pour identifier et suivre la maîtrise des risques et la mise en œuvre des plans de remédiation éventuels.

Filassistance International met en œuvre les différents dispositifs de maîtrise des risques et les fait évoluer de façon qualitative pour assurer une gestion des risques optimale sur les différents segments (conformité S2, pilotage et maîtrise des risques opérationnels, gestion financière, ...).

Filassistance International renforce de manière continue le pilotage de son activité et de ses différents indicateurs de service et financiers.

Filassistance a également renforcé la surveillance de ses actifs et ses contrôles dans le cadre de marchés financiers volatiles ainsi que le pilotage de sa trésorerie.

Filassistance International s'appuie également sur le processus ORSA qui constitue un élément important de pilotage de son besoin en capital dans le cadre des activités de l'entreprise.

## Profil de risques

Le risque de souscription non-vie est le principal risque de Filassistance International. Le capital de solvabilité requis pour ce risque représente près de 73,5% du besoin en capital S2 avant diversification.

En 2024, le profil de risques de Filassistance International n'a pas changé et n'a pas subi d'orientation particulière. Le suivi du risque de souscription encadré par la politique de souscription est un élément essentiel de la gestion des risques au sein de Filassistance. Il est encadré par le comité d'engagement hebdomadaire et le comité de surveillance de portefeuille trimestriel qui permettent le suivi et l'analyse des risques techniques ainsi que la validation des engagements pris en termes de tarification.

Les conditions de souscription encadrées par la politique de souscription sont vérifiées lors des comités des engagements de Filassistance ou du Groupe CNP Assurances.

En 2024, la politique de souscription a évolué afin d'intégrer le risque en matière de durabilité. Filassistance élabore ses processus de souscription et de tarification en conformité avec sa politique de qualité des données. Un chantier a notamment été réalisé pour collecter les données assurés tête par tête pour le calcul des provisions dépendance.

Dans le cadre des travaux du comité trimestriel de suivi de portefeuille (suivi du risque de souscription), plusieurs renégociations tarifaires ont été menées en 2024 pour ramener lesdits contrats à l'équilibre technique.

Au niveau de la gestion des actifs, Filassistance a poursuivi le pilotage strict de ses actifs avec un suivi spécifique de son niveau de trésorerie. En effet l'entreprise s'assure régulièrement de l'adéquation du niveau de trésorerie avec ses engagements. Dans ce cadre Filassistance a défini un seuil d'alerte de son niveau de trésorerie. A fin décembre 2024, cet indicateur se situe à un niveau satisfaisant (deux fois supérieur à son niveau d'alerte).

Filassistance s'assure également de l'adéquation de ses actifs. L'allocation de ses actifs est pilotée dans le cadre des normes définies avec CNP Assurances et est validée lors du comité d'allocation stratégique en novembre 2024.

Filassistance a poursuivi le renforcement de son dispositif de gestion des risques à travers la mise à jour de la cartographie des risques et des contrôles associés. Conformément aux attentes du Groupe, Filassistance a consolidé son contrôle permanent en réalisant des tests de fiabilités et des certifications pour ses contrôles dits « clé ». En 2024, trois campagnes d'auto-évaluation de contrôles ont été lancées. Des plans de remédiation sont ouverts à la fois en couverture des contrôles défaillants ainsi qu'en correction des incidents détectés. L'ensemble de ces éléments fait l'objet d'un suivi par le contrôle interne de Filassistance et du Groupe via des reporting trimestriels, par un comité de risque opérationnel et de contrôle interne (CROCI) deux fois par an.

Enfin, Filassistance a mandaté un audit sur le processus de gestion et de traitement des réclamations des bénéficiaires qui a débuté en septembre 2024. Il vise notamment à s'assurer de l'existence d'un dispositif de gestion des réclamations et à évaluer la conformité et l'efficacité. Depuis fin 2021, Filassistance a répondu à plusieurs audits (audit Groupe ou audit Filassistance) qui ont concerné plusieurs thématiques : la sécurité des systèmes d'information, la lutte anti-fraude et corruption, la tarification, et le pilotage des activités commerciales.

L'ensemble des recommandations prioritaires de ces audits font l'objet de plans d'actions suivis avec la direction de l'audit Groupe CNP Assurances.

## **Valorisation des actifs et des passifs**

La valorisation des actifs et des passifs du bilan prudentiel de Filassistance International est encadrée par une politique de valorisation et une politique de provisionnement validées par le conseil d'administration. Les principales méthodes et hypothèses retenues sont présentées dans la section D.

A l'actif, cette valorisation s'appuie dès que cela est pertinent sur la valorisation réalisée dans le cadre de la constitution du bilan IFRS, bilan qui rentre dans le périmètre d'audit annuel des commissaires aux comptes du groupe CNP Assurances.

## **Taux de couverture du capital de solvabilité requis (*Solvency capital Requirement* ou SCR)**

Le taux de couverture Solvabilité 2 du SCR de Filassistance International est de 182,0% au 31 décembre 2024 en baisse de 3,8% par rapport à fin 2023. Cette dégradation s'explique par la hausse du capital de solvabilité requis de l'entreprise de 3M€ et est tempérée par l'augmentation des fonds propres de 4,6M€ passant de 46M€ à 50,6M€.

En effet, la hausse du capital de solvabilité requis est principalement expliquée par les évolutions suivantes :

- L'augmentation du SCR de souscription non-vie (+ 3,5 M€) en lien avec la hausse du volume de primes choquées (+10,7 M€) et de réserves (+2,5 M€) ;
- La baisse du SCR de défaut (- 0,5 M€) en lien avec la diminution des créances de plus de 3mois.

Cette hausse est contenue par une hausse de l'ajustement pour impôts différés de 8,4% (soit -293 M€) expliquée principalement par une diminution des moins-values latentes sur les actifs et une augmentation du surplus dans les réserves.

Le minimum de capital requis pour Filassistance International est de 7,6 M€ au 31 décembre 2024.

Le taux de couverture du MCR de Filassistance International est ainsi de 666% au 31 décembre 2024.

# A. Activité et résultats

## a. Activité

### 1. Renseignement à caractère général

#### **Dénomination, siège social, n° RCS et code APE**

FILASSISTANCE INTERNATIONAL  
108, Bureaux de la Colline  
92213 SAINT-CLOUD Cedex4

433 012 689 RCS Nanterre – APE : 6512 Z

#### **Forme juridique**

Filassistance International, Société Anonyme, entreprise régie par le Code des assurances, au capital de 4 100 000 €.

#### **Législation**

Filassistance International est placée dans le champ d'intervention de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS CEDEX 09) par laquelle s'exerce le contrôle de l'État sur l'ensemble de la profession de l'assurance.

### 2. Responsables du contrôle des comptes

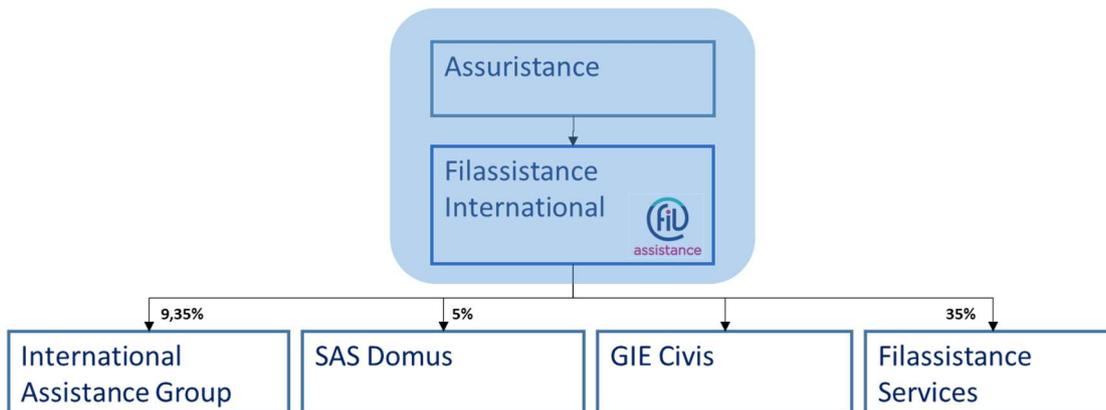
Commissaires aux comptes de Filassistance International	Date début du premier mandat	Date d'expiration du mandat
<b>Mazars</b> 61 rue Henri Regnault – Tour Exaltis 92 400 Courbevoie représenté par M. Jean Claude Pauly	Exercice 1998	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2024

### 3. Actionnariat

Filassistance International est une société anonyme régie par le Code des assurances, sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), détenue à 100% par la société ASSURISTANCE SAS, société holding au sens de l'article 212 de la Directive 2009/138/CE, elle-même détenue à 100 % par CNP ASSURANCES SA.

### 4. Liste des filiales et participations

Filassistance International détient une participation dans le GIE Civis qui est constituée sans capital, ce qui explique l'absence de pourcentage de participation pour le lien concerné. Elle détient par ailleurs des participations minoritaires dans SAS Domus, dans International Assistance Groupe et dans Filassistance International Services



## 5. Faits marquants sur l'exercice 2024

En 2024, Filassistance a mené et a poursuivi différentes actions sur ses deux axes prioritaires dans une vision stratégique du développement de l'entreprise.

Filassistance a continué de prioriser son mouvement de digitalisation et a poursuivi ses projets de transformation. Ils impactent les processus métiers, les outils et l'offre de service de Filassistance. Il s'agit notamment :

- De la mise en production du projet de modernisation de l'outil ERP à travers des écrans favorisant l'ergonomie et le confort des utilisateurs,
- De la structuration et l'amélioration de la qualité des données contrats nécessaires au suivi du portefeuille,
- De la rationalisation des process métiers et l'intensification des formations.

Le second axe stratégique de Filassistance, orienté sur le développement commercial et la maîtrise des indicateurs financiers, reste un enjeu prioritaire.

Par ailleurs, l'année 2024 a été marquée par la perte du portefeuille Swiss Life assistance à la personne et l'internalisation des programmes IARD (Automobile et MRH) de CNP ABP en juin 2024.

Concernant le dispositif de gestion des risques, celui-ci a été renforcé en 2024, au regard des actions suivantes :

- Des ateliers de mise à jour de la cartographie des risques opérationnels et contrôles associés. Ils ont permis la mise en exergue du dispositif de maîtrise des risques,
- Une nouvelle procédure de déclaration des incidents opérationnels permettant de mieux encadrer le dispositif,
- Le déploiement d'un plan de contrôle permanent selon les directives du Groupe en renforçant notamment le testing de second niveau,
- L'utilisation d'un nouvel outil de suivi des recommandations d'audit permettant de mieux appréhender les dates d'échéances et les livrables attendus,
- Le renforcement du dispositif MCCA (Management de Crises et Continuité d'Activité) : rédaction d'une nouvelle politique cadre, mise à jour du BIA, test sur le site de repli externe et évolution de notre dispositif,
- Le renforcement du dispositif d'externalisation : rédaction d'une nouvelle politique cadre et le lancement d'une mission d'audit chez l'un de nos sous-traitants critiques,

Sur la partie Contrôle Interne, Filassistance a mené en juin 2024 une première campagne d'auto-évaluation intégrant une partie du dispositif clé. Des tests de fiabilité et certifications ont été réalisés à la suite de cette campagne. Une deuxième campagne d'auto-évaluation a concerné des contrôles RGPD. La cotation de l'ensemble des risques a été revue au T4 2024 afin de prendre en compte l'ensemble des événements et résultats de l'année.

## 6. Activités de la compagnie

Filassistance International intervient sur le marché de l'assistance dans les domaines de l'assistance aux personnes et de l'assistance automobile ainsi que sur le marché de la Protection Juridique. Son offre de services est distribuée dans un schéma B to B to C. Les principaux partenaires sont constitués d'assureurs (notamment CNP Assurances et SwissLife), de bancassureurs, d'institutions de prévoyance, de mutuelles, de courtier.

### b. Résultats de souscription

#### 1. Analyse du chiffre d'affaires

En 2024, le chiffre d'affaires de Filassistance International s'élève à 59,0 M€ en hausse de 14,1% par rapport à 2023.

Filassistance a poursuivi un pilotage détaillé de son portefeuille de contrat afin de mettre en place les augmentations tarifaires nécessaires sur les contrats à forte sinistralité.

	2023	2024	Variation
Chiffre d'affaires (k€)	51 650	58 955	14,1%

#### 2. Analyse du résultat

Le résultat brut d'exploitation de Filassistance s'élève à 7,2 M€ en hausse de 0,2 M€ (+3,4%) par rapport à 2023 (6,9M€). La hausse du chiffre d'affaires de l'ordre de 14,1% est marquée par l'internalisation des programmes du Groupe CNP et par le dynamisme de l'activité en modèle ouvert. Le S/P atteint 39,0%, en hausse de 4,6 points par rapport à 2023.

	2023	2024	Variation
Chiffre d'affaires (k€)	51 650	58 955	14,1%
Résultat brut d'exploitation	6 935	7 174	3,4 %

### c. Résultats des investissements

#### 1. Description du portefeuille d'actifs

Le portefeuille d'actifs est constitué majoritairement de produits de taux, soit près de 97% des placements à fin décembre 2024.

La valeur des placements (comprenant obligations, fonds et trésorerie) au 31 décembre 2024 s'élève à 67,0 M€ (valeur boursière). Par ailleurs le volume de trésorerie à fin 2024 est de 15,5 M€.

La composition du portefeuille de Filassistance International est présentée dans le tableau ci-dessous (pour les fonds) :

Répartition des placements financiers en fin d'exercice (valeur d'achat)	Fin Décembre 2024	Fin Décembre 2023
Désignation		
Obligations	86,4%	84,0%
FCP Actions	-	1,1%
FCP Monétaire	-	3,3%
FCP Taux	10,5%	8,3%
FCP Mixte	3,1%	3,2%
<b>Total Général</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

## 2. Produits et charges générés par les investissements

Le résultat financier 2024 atteint 1,6 M€ pour une valeur des placements de 67,0 M€ à fin 2024. Le résultat financier augmente principalement du fait des revenus sur obligations et des plus-values sur cessions en hausse en 2024 par rapport à 2023.

Résultat financier (en K€)		
	2023	2024
<b>Produits financiers</b>		
Revenus sur obligations	883	1 086
Plus-value sur cessions	125	606
Autres produits financiers	40	115
<b>TOTAL Produits financiers</b>	<b>1 048</b>	<b>1 807</b>
<b>Charges financières</b>		
Frais financiers	8	8
Moins value sur cessions	0	0
Surcote sur obligation	166	169
Autres charges financières	7	8
<b>TOTAL Charges financières</b>	<b>181</b>	<b>185</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>868</b>	<b>1 623</b>

## d. Résultat des autres activités

Filassistance International n'a pas eu d'autres produits et dépenses sur la période.

## B. Système de gouvernance

### a. Informations sur le système de gouvernance

#### 1. Organisation des pouvoirs

La structure de gouvernance adoptée par Filassistance International répartit les pouvoirs entre le conseil d'administration, qui détermine les orientations de l'activité et veille à leur mise en œuvre, et la direction générale.

##### 1.1. Le conseil d'administration

Le Conseil d'Administration de la société est composé de 3 membres. Il est présidé par le Président Directeur Général.

Le conseil d'administration de Filassistance International est assisté par un comité d'audit et des risques composé de 2 membres.

Ce rapport, relatif à l'exercice 2024 a été approuvé par le conseil d'administration le 20 mars 2025.

##### 1.1.1. Principales missions et responsabilités du conseil d'administration :

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'Actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'Administration se réunit au minimum 2 fois par an. Il arrête les comptes annuels de Filassistance International et veille à la qualité et la fiabilité de l'information, en particulier l'information financière donnée aux actionnaires et aux parties prenantes. Le conseil s'assure également de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et des risques. Ces trois missions sont assurées conjointement avec la direction générale, chargée de la préparation des différents sujets et de l'élaboration de propositions qu'il soumet à l'approbation et au contrôle du conseil.

Le conseil valide le rapport ORSA, les rapports de risques (RSR, actuariel) et le rapport sur la solvabilité et la situation financière.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

##### 1.1.2. Le président du conseil d'administration

Le Conseil d'Administration de Filassistance International élit parmi ses membres un Président, et fixe la durée de son mandat, qui ne peut pas excéder celle de son mandat d'Administrateur. Il est rééligible.

Le Président représente le Conseil d'Administration.

Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'Assemblée Générale et exécute ses décisions. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

##### 1.1.3. Le directeur général

Le Conseil d'Administration de Filassistance International a décidé d'opter pour le régime unifié entre Présidence et Direction Générale et a nommé, dans les conditions légales et statutaires, un Président Directeur Général ainsi qu'un Directeur Général Délégué (DGD) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Le Président Directeur Général est investi des « ... pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société sous réserve que l'acte entre dans l'objet social et ne soit pas réservé à l'Assemblée Générale des actionnaires ou au Conseil d'Administration. »

Le Président Directeur Général de Filassistance International n'est pas lié à la société par un contrat de travail.

Conformément à la réglementation dite « Solvabilité 2 » et aux statuts de la société, la société est dotée des deux personnes physiques, en charge de la direction effective de l'entreprise (articles L.322-3-2 et R.322-168 du Code des assurances).

Outre le Président Directeur Général, dirigeant effectif, le Directeur Général Délégué (DGD) a de plein droit le statut de dirigeant effectif conformément à l'article R.322-168 du Code des assurances.

En accord avec le Président Directeur Général, le Conseil d'administration accorde au Directeur Général Délégué le pouvoir d'intervenir conjointement avec la Direction Générale dans toute décision significative de l'entreprise, avant que cette décision ne soit mise en œuvre, et plus particulièrement dans les domaines suivants :

- Gestion financière de la société,
- Mise en place d'offres ou contrats requérant une extension de l'agrément de la société,
- Embauche et licenciement des membres du comité de direction,
- Choix des responsables des fonctions clés,
- Communication externe.

Vis-à-vis des tiers, le Directeur Général Délégué a les mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

## *2. Les fonctions clés*

Conformément à l'article L.354-1 du Codes des Assurances, Filassistance International dispose de 4 fonctions clés. Les fonctions clés gestion des risques et vérification de la conformité sont rattachées à la direction générale. Les autres fonctions clés (actuariat, audit) sont externalisées auprès du groupe CNP Assurances.

**La fonction gestion des risques**, qui fait l'objet d'un développement plus bas dans la section B3, est portée par le responsable de la gestion des risques, en charge de l'animation du dispositif de gestion des risques de Filassistance International. Elle a pour objectif de garantir l'exhaustivité du suivi des risques et l'efficacité du dispositif de surveillance ; de décliner le cadre de la prise de risques au travers, par exemple, de la politique de souscription ; et de porter un avis préalable sur les décisions impactant significativement le profil de risques avec le principe du double regard.

**La fonction de vérification de la conformité**, qui fait l'objet d'un développement plus bas dans la section B5, est porté par le directeur juridique et conformité de Filassistance International. Elle identifie, évalue et prévient les risques de non-conformité et délivre ses conseils notamment dans les domaines de : déontologie professionnelle et éthique (confidentialité, lutte contre la corruption) ; protection de la clientèle (en particulier, connaissance client, devoir de conseil, information de la clientèle, traitement des réclamations) ; pratiques commerciales (en particulier, publicité et documentation commerciale, règles de commercialisation des contrats) ; conformité des produits et contrats ; lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ; lutte contre la fraude externe et interne.

**La fonction actuarielle**, qui fait l'objet d'un développement plus bas dans la section B7, est exercée par délégation par la direction technique de CNP Assurances. Ses activités comprennent entre autres la coordination du calcul des provisions techniques ; l'émission d'avis sur la politique de souscription et les dispositions en matière de réassurance ; et une participation au dispositif de gestion des risques.

**La fonction d'audit interne**, qui fait l'objet d'un développement plus bas dans la section B6, est déléguée à la Direction de l'audit interne de CNP Assurances. Elle évalue, dans le cadre de ses missions, la conception et l'efficacité des processus de gestion des risques et de contrôle mis en œuvre sur les activités ou les processus considérés. Elle émet des recommandations pour en améliorer la qualité et la conformité. Elle contribue également à la préparation du plan d'audit de Filassistance International.

## *3. Systèmes de délégation*

Le système de délégations de pouvoir de Filassistance International repose sur une délégation opérée par le président directeur général. Il transfère une partie de ses pouvoirs et responsabilités aux directeurs lui étant rattachés, parmi

lesquels figurent en 1<sup>er</sup> lieu le directeur général délégué et les membres du comité de direction.

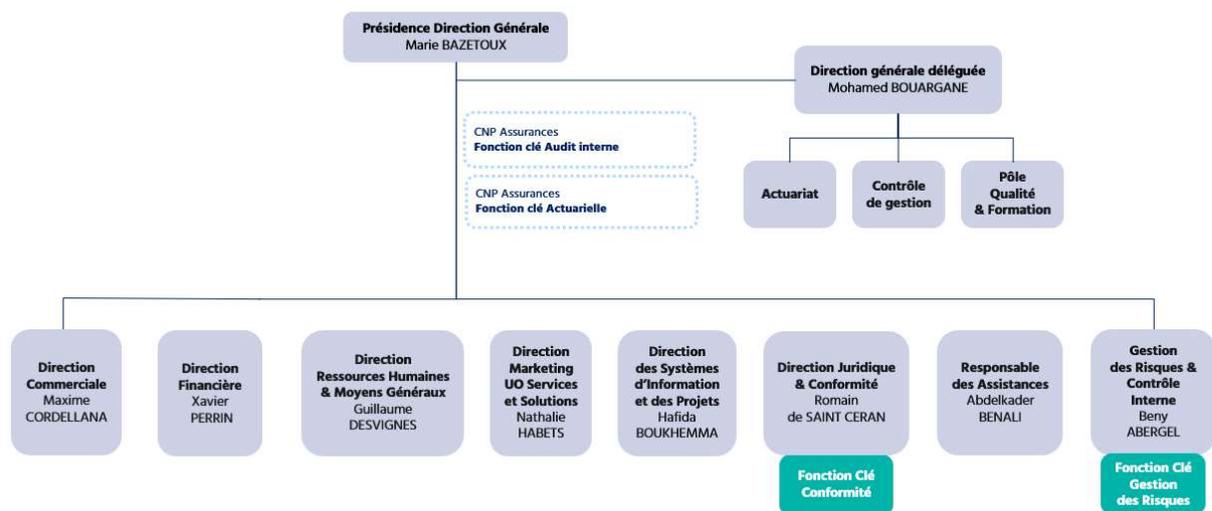
Les délégations de pouvoirs permettent de répondre à :

- des besoins d'organisation
- des besoins opérationnels
- des exigences de sécurité : en particulier en formalisant les limites du délégataire

Le système de délégations de pouvoir participe au bon fonctionnement de la gouvernance et à son contrôle.

#### 4. Organigramme de la compagnie

La société est représentée par son Président Directeur Général et son Directeur Général Délégué. L'organigramme ci-dessous illustre l'organisation fonctionnelle de Filassistance International.



#### 5. Changement important du système de gouvernance survenu sur la période

Pas de modification du système de gouvernance durant la période.

##### 5.1. Dispositif de rémunération

##### 5.1.1. Principes de la politique de rémunération applicable aux salariés de Filassistance International

S'agissant des salariés, la rémunération est définie en fonction de la classification et le salaire minimum de chaque catégorie prévue par la Convention Collective Nationale des sociétés d'assistance. Elle inclut pour certaines catégories et fonctions, une part variable déterminée en fonction de l'atteinte des objectifs fixés.

##### ❖ Un salaire fixe

Le salaire fixe rémunère les missions permanentes du poste en fonction des responsabilités et des compétences. Il peut évoluer suite :

- à une mesure générale dans le cadre de la négociation annuelle
- à une mesure individuelle d'augmentation qui intervient sur proposition du management, en lien avec

l'entretien annuel d'appréciation

- au changement de catégorie pour les chargés d'assistance en lien avec leur ancienneté

#### ❖ **Un système de rémunération variable**

La part variable rémunère les performances et objectifs en fonction des réalisations individuelles et collectives. Elle contribue à la déclinaison des orientations stratégiques et est un levier de management pour motiver et reconnaître les meilleurs contributeurs. Elle favorise ainsi la culture autour des objectifs annuels centrés sur la performance.

L'éligibilité d'une rémunération à une part variable est déterminée en fonction du métier exercé et des responsabilités du poste.

#### ❖ **Une rétribution variable collective : intéressement, participation**

Des dispositifs d'intéressement et de participation existent au sein de Filassistance International, ils permettent de partager les résultats, de développer le sentiment d'appartenance à l'entité et d'inciter au travail collectif.

#### 5.1.2. Dispositif de rémunération des mandataires sociaux

Les administrateurs de Filassistance International ne perçoivent pas de jetons de présence conformément aux politiques internes de CNP Assurances et SwissLife qui écartent ce type de rémunération pour leurs salariés titulaires d'un mandat d'administrateur.

### **b. Exigence de compétence et d'honorabilité**

#### 1. Exigences spécifiques d'aptitudes, de connaissances et d'expertise

##### 1.1.1. Administrateurs et dirigeants effectifs

Filassistance International s'assure que les administrateurs disposent collectivement des connaissances et de l'expérience appropriées à l'exercice des responsabilités dévolues au conseil d'administration d'une entreprise d'assurance, à savoir, des compétences en matière de marchés de l'assurance et de marchés financiers, de stratégie de l'entreprise et de son modèle économique, de son système de gouvernance, d'analyse financière et actuarielle et d'exigences législatives et réglementaires applicables à l'entreprise d'assurance.

S'agissant des dirigeants effectifs dont la nomination est requise par le conseil d'administration, le leur nomination est soumise au « Comité Honorabilité et Compétence » ou « COHC » du Groupe CNP Assurances », lequel est chargé d'examiner les dossiers de candidatures et d'émettre un avis sur la base d'un dossier d'honorabilité et de compétence constitué par la DRH de Filassistance internationale et attestant que le candidat dispose de l'aptitude, des connaissances et de l'expertise nécessaires pour diriger de manière effective l'entreprise.

##### 1.1.2. Fonctions clés

Les qualifications, compétences, aptitudes et expériences professionnelles nécessaires à l'exercice de la fonction clé sont examinées au regard :

- des diplômes obtenus
- des formations spécifiques à Solvabilité 2
- des expériences professionnelles dans le secteur de l'assurance ou dans d'autres secteurs financiers ou encore dans d'autres entreprises ou organismes. Une expérience dans le secteur de l'assurance est privilégiée. Une expérience professionnelle significative de l'ordre de dix ans. Dans tous les cas il est

- procédé à un examen attentif des tâches et missions qui lui ont été confiées lors de ses précédentes expériences professionnelles
- des compétences transversales (vision globale, capacité d'analyse et de synthèse, capacité de vulgarisation, pédagogie...)
  - des aptitudes comportementales (autorité, management, sens des responsabilités...)
  - de l'honorabilité

## 2. Processus permettant d'apprécier la compétence et l'honorabilité

Conformément aux exigences du groupe CNP Assurances, toute désignation d'un responsable fonction clé chez Filassistance International fait nécessairement l'objet d'une étude préalable et d'une validation au sein du comité compétences et honorabilité (COCH) du groupe CNP Assurances.

Les qualifications, connaissances et expériences des collaborateurs sont vérifiées lors de leur embauche (copie des diplômes demandées, validation des connaissances et des expériences par des entretiens avec la Direction des Ressources Humaines, avec le responsable hiérarchique et éventuellement avec le PDG et le DGD pour les fonctions importantes).

La nomination d'un responsable fonction clé est soumise à l'avis préalable du COHC de CNP Assurances sur la base d'un dossier Honorabilité et Compétence constitué par la DRH de Filassistance

Les compétences sont mises à jour et développées dans le cadre du plan de formation annuel alimenté par les souhaits de formation exprimés par les salariés et leurs responsables et formalisés à l'occasion des entretiens d'évaluation.

D'autre part, conformément aux orientations de l'EIOPA, l'honorabilité des personnes exerçant une « fonction clé » est appréciée par l'obtention d'un casier judiciaire (ou tout document officiel équivalent) vierge d'un certain nombre de crimes et délits comme banqueroute, escroquerie, abus de confiance.

Enfin, conformément à l'instruction n°2018-I-09 de l'ACPR, les nominations et renouvellements des 4 responsables fonctions clés donnent lieu à notification à l'ACPR.

## c. Système de gestion des risques

### 1. Principes de gestion des risques

Au cœur de la directive prudentielle Solvabilité 2, le pilier 2 exige des compagnies d'assurances de mettre en place un système de gestion des risques et notamment de réaliser une évaluation interne et prospective des risques et de la solvabilité.

Dans ce cadre Filassistance International a mis en place une démarche de gestion des risques adaptée en application du principe de proportionnalité. Cette démarche a pour objectif de sécuriser la prise de décision et les processus de l'entreprise avec la mobilisation des collaborateurs pour la maîtrise des risques afin de préserver la valeur de la société.

Filassistance International définit une politique de gestion des risques qui a pour objet de décrire le cadre et le processus de cette gestion. Elle est validée par le conseil d'administration.

### 2. Cadre du dispositif de gestion des risques

Le dispositif de gestion des risques s'inscrit dans le cadre plus large du dispositif global de contrôle, dont les principaux acteurs sont, au plus haut niveau de l'entreprise, le conseil d'administration, son comité d'audit et des risques et la direction générale.

La fonction gestion des risques assure et anime la gestion des risques au sein de l'entreprise et des métiers qui la composent.

### 3. Dispositif général de gestion des risques

#### 3.1. Activités et processus de gestion des risques

Filassistance International identifie les principaux risques auxquels elle fait face en définissant une cartographie de ces risques dans le cadre notamment des activités de contrôle interne.

Par ailleurs le processus de gestion des risques est organisé comme suit :

- Le Conseil d'administration définit les orientations stratégiques en matière de gestion des risques et valide l'appétence aux risques et ses déclinaisons annuelles.
- La Direction Générale est responsable du dispositif de gestion des risques.
- Le Comité des Risques interne pilote le dispositif. Le comité se réunit trimestriellement.
- La gestion des risques s'appuie sur le dispositif général de contrôle organisé sur plusieurs niveaux :
  - des contrôles de premier niveau, que chaque direction opérationnelle ou fonctionnelle a l'obligation de mettre en place et qui visent à maîtriser les risques relevant de son domaine de compétences. Le dispositif de gestion des risques opérationnels (gestion des incidents et contrôle permanent) est désormais en production : il s'assure de l'identification des risques et de leur couverture ainsi que du suivi des plans de remédiation mis en place dans ce cadre.
  - un deuxième niveau de contrôle couvrant les exigences de Solvabilité 2 sur les fonctions clés (gestion des risques, conformité et actuarielle). Le contrôle permanent et la gestion des incidents sont gérés dans l'outil Groupe et son utilisation par les métiers est mise en place sur l'ensemble des périmètres de l'entreprise. Le contrôle interne anime l'ensemble du dispositif (évaluation des risques et contrôles, gestion des incidents, formation, accompagnement des métiers, suivi des plans d'actions, ...)
  - un troisième niveau de contrôle assuré par la fonction clé audit interne

#### 3.2. Gouvernance

##### 3.2.1. La comitologie

Filassistance International a mis en place différents comités dans le cadre de la maîtrise des risques. Le comité des risques (trimestriel) est ainsi notamment chargé de la surveillance globale des risques. Les risques de souscription et de renouvellement quant à eux sont gérés dans le cadre du comité d'engagement qui se réunit de façon hebdomadaire. Le suivi de la sinistralité des portefeuilles de contrats est assuré au niveau du comité de surveillance du portefeuille qui se réunit tous les trimestres.

Par ailleurs un comité risques opérationnels et contrôle interne est mis en place. Il a pour but le suivi des résultats du contrôle permanent et de la gestion des risques opérationnels

Au niveau du groupe CNP Assurances, Filassistance International peut être amenée à présenter, dans le cadre des dispositions de la politique de souscription, des dossiers de tarification en comité d'engagements groupe. Par ailleurs, Filassistance International peut être amenée à présenter en lien avec les demandes du groupe un état des risques techniques au Comité Technique des Métiers d'Assurance.

##### 3.2.2. Suivi des risques opérationnels

L'organisation générale du dispositif de gestion des risques opérationnels de Filassistance International est adaptée à la nature des risques, à la complexité des opérations (opérations d'assistance principalement), ainsi qu'à la taille de Filassistance International, selon le principe de proportionnalité.

Les directions opérationnelles sont responsables de la maîtrise des risques opérationnels. Elles mettent en place le dispositif de gestion des risques en déclinant les méthodes et outils définis par Filassistance International.

Le contrôle interne assure la cohérence globale (méthodes, vision consolidée) du dispositif et anime l'ensemble du dispositif auprès des métiers et met en place les reporting vers la fonction gestion des risques, la direction générale et le groupe CNP Assurances.

Le contrôle interne assure en particulier :

- La cohérence globale du dispositif de gestion des risques opérationnels
- La collecte et l'analyse des incidents
- L'animation du dispositif auprès des métiers (suivi des actions de remédiation, ...)
- Le lancement des campagnes d'autoévaluation et l'analyse des résultats
- La cotation des risques résiduels
- Le déploiement du dispositif à l'ensemble des métiers de l'entreprise et des processus sous-jacents
- La relation avec le groupe CNP Assurances afin de garantir la cohérence du dispositif avec les normes du Groupe
- L'établissement des reporting en lien avec la gestion des risques opérationnels

### *3.3. Normes et politiques*

La gestion des risques dans le respect des directives solvabilité 2 est régie par des politiques. L'ensemble des politiques ont fait l'objet d'une validation durant les différents conseils d'administration de l'année 2024, parmi lesquelles on distingue notamment :

- La politique de gestion des investissements,
- La politique ALM et gestion du risque de liquidité,
- La politique de valorisation des actifs et des passifs autres que les provisions techniques,
- La politique de souscription
- La politique de réassurance

### *3.4. Reporting*

De manière annuelle, Filassistance International produit le rapport ORSA.

## **d. Evaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)**

### **1. Présentation du processus ORSA**

Le processus ORSA est un processus continu de gestion des risques coordonnant et consolidant l'ensemble des processus relatifs à l'identification, la quantification, la gestion, le pilotage et l'information des risques. Il vise à permettre :

La mise en œuvre d'une stratégie de risque au moyen d'une part de la définition, de la mise en œuvre et du suivi des politiques de gestion des risques (notamment souscription et investissement) et d'autre part d'analyses d'impacts préalables à toute prise de décision stratégique susceptible d'affecter le profil de risque, parmi lesquelles :

- Des décisions stratégiques courantes pour lesquelles l'ORSA est pris en compte :
  - A un niveau « macro » : les définitions du cadre de projection, du plan moyen terme de gestion du capital, de l'allocation stratégique des actifs et des couvertures financières sont réalisées dans le cadre du processus de projection ORSA et sont basées notamment sur une analyse d'impact ORSA
  - A un niveau plus fin : les lancements de produits, évolutions de produits, réponses à appel d'offres sont décidées notamment sur base d'une analyse de rentabilité rapportée au capital ORSA. Les décisions d'investissements prennent également en compte l'impact sur le capital ORSA des produits financiers.

- Des décisions stratégiques ponctuelles, ou tout événement impactant significativement le profil de risque de Filassistance International tel que des acquisitions ou cessions d'activité assurantielle et le lancement de nouvelles activités ou de nouveaux produits majeurs
- Le respect permanent de l'appétence aux risques au moyen d'un suivi régulier de l'activité au travers d'indicateurs de risques et de revues d'activités. Les résultats de ce processus ORSA sont synthétisés dans le rapport ORSA sur une base annuelle.

## 2. Cadre du dispositif d'évaluation interne et prospective des risques et de la Solvabilité

Le conseil d'administration de Filassistance International a défini et formalisé son appétence aux risques qui gouverne l'ensemble du dispositif d'évaluation interne et prospective des risques et de la solvabilité de Filassistance International.

Cette appétence se traduit par la nécessité que le besoin en capital ne conduise pas à un taux de couverture du SCR inférieur à un certain seuil en cas de réalisation d'aléas défavorables sur l'ensemble des principaux facteurs de risques.

Le besoin global de solvabilité (ci-après BGS) est défini comme le niveau de capital permettant de respecter l'appétence aux risques à l'horizon du plan stratégique. Les aléas défavorables pris en compte cumulent des stress sur les principaux facteurs de risques financiers, techniques et opérationnels auxquels Filassistance International est exposé. Sur les facteurs de risques financiers, le calibrage des stress vise à définir des niveaux absolus de stress afin d'apporter de la stabilité, indispensable pour le pilotage à moyen terme de la solvabilité de Filassistance International.

Le calibrage du stress technique se base sur du jugement d'experts.

Les facteurs de risques considérés dans l'évaluation intègrent des facteurs de risques propres à Filassistance International au-delà de ceux retenus dans le cadre réglementaire.

Le BGS intègre les prévisions macro-économiques et les perspectives de développement des activités de Filassistance International définies sur l'horizon des projections. Son niveau est obtenu par le calcul des éléments de couverture et des éléments de besoin en capital réglementaire les plus défavorables sur l'horizon des projections suite à l'application des scénarios de stress. D'un point de vue calculatoire, le niveau du Besoin Global de Solvabilité est déterminé de la manière suivante :

- Chacun des risques principaux auxquels est soumis l'entreprise fait l'objet d'un calibrage de niveau choqué ;
- Les chocs sont ensuite appliqués sur le scénario central de projection du Business Plan, sur chaque année de projection.

L'ensemble des risques présentés dans la nomenclature des risques ne donne pas nécessairement lieu à la détermination d'une charge en capital dans le cadre des calculs de Besoin Global de Solvabilité.

Un excédent ou un déficit est ensuite déterminé par différence entre le BGS et le capital disponible à date. En cas d'excédent, l'appétence aux risques de Filassistance International est respectée à l'horizon du plan stratégique. En cas de déficit des mesures adéquates sont envisagées afin d'atteindre le taux de couverture cible.

Ainsi l'évaluation du BGS intègre de manière prospective les risques propres à Filassistance International par la prise en compte de son plan d'affaires et de l'appétence aux risques à l'horizon du plan. Le budget de risques alloué à l'ensemble des activités de l'entreprise, correspond au montant de ses fonds propres. L'évolution du budget de risques est fonction de la politique de distribution des dividendes qui est décidée par les actionnaires de Filassistance International.

## 3. Processus d'évaluation interne et prospective des risques et de la solvabilité

Chaque année, lors de l'élaboration du budget (de septembre à octobre), s'inscrivant dans le processus de planification stratégique, l'évaluation est établie sur la base du cadre d'appétence aux risques définie par le conseil d'administration.

Elle fait l'objet d'un rapport validé par le conseil d'administration.

Dans les cas exceptionnels de modification du profil de risque ou d'orientation stratégique, il peut être décidé d'effectuer une nouvelle campagne d'évaluation interne et prospective des risques et de la solvabilité. Ci-dessous, la liste non exhaustive d'éléments susceptibles de déclencher une nouvelle évaluation :

- Changement majeur dans les orientations stratégiques remettant en cause les indicateurs de risques
- Modification notable de la structure du portefeuille d'actifs ou des passifs
- Modification du contexte macro-économique
- Changement significatif de la réglementation

## e. Système de contrôle interne et fonction de vérification de la conformité

### 1. Système de contrôle interne

#### *1.1. Description générale de la politique de contrôle interne*

Les principaux acteurs de la gestion des risques et du contrôle interne sont, au plus haut niveau de la société, le Conseil d'Administration, son comité d'audit et des risques et la direction générale.

Le dispositif de contrôle interne tel qu'il existe aujourd'hui dans les différentes directions de Filassistance International, permet le suivi de la maîtrise du risque opérationnel tant par les moyens humains (contributeurs) que par un outil informatique de gestion des risques opérationnels (Nomos) mis à disposition par le groupe CNP Assurances

#### *1.2. Dispositif de contrôle permanent*

Le dispositif de contrôle permanent est animé par le Contrôle Interne rattaché au Responsable de la Gestion des Risques. Ce dispositif consiste en une démarche continue de coordination auprès des métiers et d'évaluation des contrôles et des risques au sein des processus d'activité.

Il repose sur deux éléments essentiels :

- Le **référentiel des processus** incluant la description de l'enchaînement des activités pour chaque direction/service.
- La **nomenclature des risques opérationnels** de l'entreprise mettant en exergue les principaux risques sur lesquels le contrôle interne intervient en priorité. Une refonte de la cartographie des risques a été mise en œuvre afin d'intégrer la notion de « contrôles et risques clés » dans la démarche, conformément aux attentes du Groupe.

Le dispositif mis en place permet d'obtenir une évaluation annuelle de la maîtrise des risques unitaires des processus. Il s'appuie sur une revue régulière des contrôles destinés à couvrir les risques inhérents aux activités du processus. Il est composé de risques et contrôles clés identifiés par l'encadrement exécutif via une approche top-down et des risques contrôles non-clés identifiés par les métiers via une approche Bottom-up.

Il fait intervenir les directions opérationnelles (ou métiers) et l'équipe du contrôle interne qui a la charge de l'animer. Sur la base de ces risques et contrôles identifiés, le contrôle permanent se déroule suivant un cycle d'évaluation comprenant quatre étapes successives :

#### 4 étapes du cycle d'évaluation du Contrôle Permanent



Dans un souci d'appropriation par les métiers, l'évaluation de la maîtrise des risques repose sur une autoévaluation des métiers sur les contrôles réalisés au fil de l'eau et sur des tests réalisés par les équipes du contrôle interne :

**L'autoévaluation des contrôles** : Elle est réalisée par les opérationnels grâce à un questionnaire standardisé pour évaluer la couverture du risque et portant sur trois thèmes principaux, notamment sur le niveau de preuve, documentation et de formalisation des contrôles.

- **Les tests sur les contrôles** : Au-delà d'une vérification de cohérence, des tests sont menés chaque année par le contrôle Interne sur un échantillon de contrôles autoévalués. Ils consistent en une certification des informations de l'autoévaluation visant à vérifier que chaque contrôle a été évalué conformément à la réalité.
- **La cotation des risques** : La cotation est une combinaison de l'impact potentiel du risque s'il survenait, et de son occurrence, évaluée selon une échelle à quatre niveaux : Critique, Majeur, Modéré, Mineur. Le niveau du risque inhérent est la mesure de l'exposition au risque en l'absence de tout dispositif de contrôle. Le niveau de risque résiduel est celui du risque après prise en compte des éventuels incidents survenus au cours de l'exercice, de l'efficacité des dispositifs de contrôle et de maîtrise des risques en place.
- **Les actions d'amélioration des contrôles** : Les actions concernant des contrôles défailants font l'objet d'une définition par le métier. La mise en place de ces actions peut être concertée, si nécessaire, avec les équipes du contrôle interne (cadre méthodologique, objectifs, niveau de priorisation).

Moyens matériels alloués au Contrôle Interne :

L'animation du système de maîtrise des risques de Filassistance International et du groupe CNP Assurances s'appuie sur un outil Nomos, qui constitue le socle d'animation du dispositif de maîtrise des risques via des modules dédiés au contrôle permanent :

- Cartographie des risques ;
- Plans d'actions ;
- Déclarations des incidents opérationnels ;
- Plans de contrôles ;
- Indicateurs de suivi des risques-clés ;

L'architecture de l'outil permet d'assurer la complémentarité, mais aussi l'étanchéité nécessaire à l'indépendance de ces niveaux de contrôle.

### 1.3. Reporting

Le pilotage global de la maîtrise des risques opérationnels s'appuie sur le comité des risques opérationnels et du contrôle interne (CROCI).

Le CROCI a pour rôle de s'assurer de l'efficacité et de la complétude des contrôles mis en œuvre pour couvrir les risques liés aux activités exercées par les diverses entités de l'entreprise. Il fait le bilan de la gestion des risques opérationnels (contrôle interne et gestion des incidents opérationnels) et s'assure de la mise en œuvre et de l'avancée des plans de remédiation.

## 2. Fonction de vérification de la conformité

La fonction conformité, qui était portée par la Directrice de la conformité du Groupe CNP Assurances, actionnaire majoritaire de Filassistance International, a été internalisée en 2020 au sein de Filassistance International. Elle est désormais de la responsabilité du Directeur Juridique et Conformité.

La mise en conformité réglementaire de Filassistance International a continué durant cette année (mise à jour des politiques, formation des personnels, ...).

### 2.1.1. Positionnement de la direction conformité

Le déploiement et la mise en œuvre opérationnels de la conformité au sein de Filassistance International est assumée par la direction conformité, laquelle opère en étroite collaboration avec la direction conformité du groupe CNP Assurances.

Dans ce cadre la direction de la conformité de Filassistance International, outre les ressources qui lui sont propres, peut, pour mener à bien ses missions, s'appuyer sur les différents départements de la direction conformité du groupe CNP Assurances.

Par ailleurs, elle bénéficie en plus de la veille qu'elle met en œuvre d'une information régulière grâce aux différents groupes de travail spécifiques appelés « filières » organisés par la direction conformité du groupe CNP Assurances.

Enfin, en participant à la commission juridique de l'Union Des Assisteurs (UDA) comprenant l'ensemble des sociétés d'assistance du marché, la direction conformité de Filassistance International échange sur les pratiques mises en œuvre par ces dernières.

### 2.1.2. Missions et activité de la direction conformité en 2024

En 2024, la direction conformité de Filassistance International a poursuivi le déploiement des différents chantiers concernant la mise en conformité de l'entreprise. Ainsi, les chantiers de mise en conformité ont notamment concerné :

1. Campagne de revue des Fiches de traitements / PIA
  - La campagne de revue des FT/PIA a débuté au mois de janvier et s'est clôturée fin S1 2024. Au total, 40 FT/PIA ont été revus, soit 22 FT et 18 PIA
  - Une analyse de l'écart entre les FT/PIA existants chez CNP et chez Filassistance a été réalisée en juillet 2024.
2. Tenue des Tableaux d'accountability
  - Mise à jour des 2 tableaux d'accountability en amont de la campagne de contrôle RGPD : le tableau de qualification des tiers et le tableau de suivi des mentions contractuelles.
  - Campagne de contrôle RGPD au mois de novembre : Un contrôle a été effectué sur les deux tableaux par le service DPO et le résultat était satisfaisant
3. De travaux sur la Lutte contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme (LCB-FT) ont été réalisés :
  - Mise à jour de la politique LCB-FT et de la procédure cadre Sanctions économiques et financières en octobre 2024.
  - Revue de la cartographie et de la classification globale des risques LCB-FT.
  - Filassistance a déployé un dispositif interne qui compare nos bases de données bénéficiaires et prestataires avec les listes utilisées et mises à jour par CNP Assurance. Ce processus de criblage a permis d'identifier 2 matchings positifs liés au gel des avoirs, entraînant ainsi des déclarations de soupçons.
  - Filassistance effectue un contrôle de ses tiers en les soumettant à un screening. Aucun résultat de ce screening n'a conduit à la rupture des relations commerciales avec les tiers.

Pour l'année 2024, FILASSISTANCE a diffusé un programme de formations obligatoires, construit autour de deux piliers :

- Un ensemble de modules de formations réglementaires « Groupe » diffusés en e-learning à l'ensemble des collaborateurs (RGPD, Value for money, abus de marché, Lutte contre la corruption et trafic d'influence)
- Un programme de formation continue obligatoire d'une durée de 15 heures, conforme aux exigences de la DDA, diffusé en e-learning via le site de l'organisme de formation (ESSYCA) aux collaborateurs affectés à l'activité de distribution d'assurance (commerciaux + back-office commercial).

## **f. Fonction d'audit interne**

La fonction clé audit interne de Filassistance International est portée par un collaborateur de la direction de l'audit interne de CNP Assurances. Un plan d'audit propre à l'entité est réalisé et validé par le conseil d'administration après présentation au comité d'audit et des risques.

La politique d'audit interne ainsi que ses évolutions sont soumises à la validation annuelle du conseil d'administration de Filassistance International après présentation au comité d'audit et des risques.

Elle présente notamment :

- Les objectifs de la fonction audit interne
- La position de l'audit interne dans le dispositif de gestion des risques de l'entreprise
- Les modalités de conduite des missions d'audit
- Les droits et devoirs des auditeurs et des audités

### **1. Cadre organisationnel**

Les activités de l'audit interne sont certifiées par l'institut français de l'audit et du contrôle interne (IFACI) et répondent au référentiel professionnel de l'audit interne (RPAI), issu des Normes Internationales d'audit Interne de l'IIA. A ce titre, l'évaluation externe des pratiques de l'audit interne est assurée par « IFACI Certification » qui réalise un suivi annuel et un audit de certification tous les trois ans.

Le périmètre de l'audit interne couvre les activités et processus de l'entreprise. Ce périmètre inclut également les activités déléguées ou sous-traitées par l'entreprise.

### **2. Indépendance et objectivité de la fonction audit interne**

Le responsable de l'audit interne :

- Rend compte de ses besoins et de l'ensemble de ses travaux au président directeur général de Filassistance International, il est placé sous l'autorité du directeur de l'audit interne de CNP Assurances ;
- Exerce la fonction clé audit interne au sens de Solvabilité 2 et n'exerce aucune autre fonction clé ;
- Rapporte périodiquement (au moins annuellement) au conseil d'administration de Filassistance International. Il lui présente pour approbation, sa politique d'audit, son plan d'audit et expose son bilan annuel d'activité. Les principaux points d'audit sont exposés ainsi que le suivi des recommandations et les modifications significatives du plan annuel initialement approuvé ;
- Tient à la disposition du comité d'audit et des risques les rapports détaillés des missions réalisées.

L'affectation de l'audit interne est effectuée de manière à éviter tout conflit d'intérêt ou manque d'impartialité potentiels ou réels. Les affectations aux missions s'appuient sur l'obligation faite à l'auditeur interne de déclarer tout conflit d'intérêt potentiel. Par ailleurs, le responsable de la mission d'audit interne ne peut, pendant un an au moins, réaliser des missions d'audit sur son ancien domaine de responsabilité.

Enfin, l'audit interne ne contribue pas à la mise en œuvre des recommandations : les plans d'actions sont définis et mis en œuvre par les audités, en toute responsabilité.

### 3. Dispositif d'élaboration du plan d'audit annuel

- Construction de l'univers d'audit

L'univers d'audit est constitué des risques inhérents aux activités de FILASSISTANCE.

Les risques sont évalués en 4 niveaux, de critique à faible, et sont répertoriés dans la cartographie des risques, placée sous la responsabilité de la Direction des risques.

Les risques constituent les objets d'audit à couvrir sur une période de 5 ans.

Pour établir le plan d'audit de l'année n, l'univers d'audit est alors réduit des risques inhérents couverts par les missions d'audit des quatre années précédentes.

Les objets d'audit restant ainsi à couvrir dans le cadre du cycle quinquennal sont priorisés en fonction de leur cotation et des travaux d'audit qui ont pu être menés par des audits externes.

Les objets d'audit peuvent être complétés, notamment, avec les risques identifiés par les dirigeants et les instances de gouvernance de FILASSISTANCE, les orientations stratégiques de l'entreprise et les évolutions de son environnement légal et réglementaire.

Ainsi le plan d'audit, prévoit une part de flexibilité pour s'adapter au contexte économique, aux risques de l'entreprise, et aux évolutions organisationnelles de celle-ci et répondre ainsi à de nouveaux besoins. Dans ce cadre, des arbitrages sont alors opérés après consultation du directeur général.

- Finalisation et validation du plan d'audit

La finalisation et la validation du plan d'audit se fait au travers des étapes suivantes :

- Coordination avec la Direction de l'audit groupe de CNP Assurances,
- Présentation à la Direction Générale et au président du conseil d'administration de FILASSISTANCE, au directeur général du groupe CNP Assurances puis au président du conseil d'administration, au comité exécutif,
- Présentation au comité d'audit et des risques avant présentation pour approbation au conseil d'administration du groupe CNP Assurances,
- Présentation au comité d'audit et des risques avant présentation pour approbation au conseil d'administration de l'entité FILASSISTANCE.

A chaque étape, les éventuelles remarques sont prises en compte. Les éventuels arbitrages opérés dans l'exercice sont explicités dans le cadre du bilan annuel présenté au comité d'audit et des risques ainsi qu'au conseil d'administration de FILASSISTANCE.

### 4. Bilan d'activité de l'année

Le responsable de la fonction clé d'audit présente au comité d'audit et des risques ainsi qu'au conseil d'administration de l'entité le bilan de ses activités. Il met en évidence :

- Les missions d'audit réalisés au cours de l'exercice et les éventuels arbitrages opérés ;
- Les principaux constats relevés, les principales recommandations émises et les plans d'action associés y compris les délais de mis en œuvre prévus et les responsables de mis en œuvre ;
- Le résultat du suivi des recommandations explicitant leur statut au regard de l'avancement des plans d'actions liés aux principaux points d'audit relevés.

A fin 2024, l'audit interne a émis un rapport de mission (intégré au plan d'audit 2023) sur l'audit de l'activité commerciale. Cet audit n'a pas donné lieu à des recommandations critiques pour l'entité. Un second rapport d'audit sur le processus de gestion des réclamations au titre du plan d'audit 2024 n'est pas encore émis à fin 2024.

La fonction audit interne de Filassistance a suivi tout au long de l'année l'avancement des actions identifiées par l'audit sur la sécurité du SI réalisé en 2021 (23 recommandations dont 9 prioritaires), celui concernant le dispositif de la lutte contre la fraude et la corruption en 2022 (9 recommandations émises) ainsi que l'audit de l'activité commerciale des BU automobile et personnes (9 recommandations émises).

A fin 2024 nous notons une stabilité du stock de recommandations (11 recommandations à fin 2024 contre 10 à fin 2023) restant à clôturer.

## **g. Fonction actuarielle**

Le Responsable de la fonction actuarielle au titre de l'exercice 2024 est Régis Laverdure, membre certifié de l'Institut des Actuaires, actuaire au sein du « service Fonctions Actuarielles et Ethique IA » de CNP Assurances.

### **1. La coordination du calcul des provisions techniques**

La fonction actuarielle valide les calculs des provisions techniques Best Estimate et l'élaboration du bilan Solvabilité 2. Le calcul des provisions techniques Best Estimate et l'élaboration du bilan Solvabilité 2 sont confiés au service Gestion des Risques, rattaché à la Direction Générale.

Elle s'assure que les impacts éventuels sur les normes de souscription et de tarification ont bien été pris en compte.

Elle émet également ses avis au travers du rapport actuariel, destiné aux instances dirigeantes de la société et validé en conseil d'administration

La fonction actuarielle a approuvé les montants des provisions techniques déterminés au 31/12/2024.

### **2. L'appréciation de la suffisance et de la qualité des données**

Trois types de données sont utilisés pour le calcul des provisions techniques French Gaap et Best Estimate :

- Les données comptables ;
- Les données de gestion ;
- Les données externes.

Les données comptables correspondent aux montants enregistrés à la clôture de l'exercice concernant les provisions techniques en French Gaap, les frais généraux ainsi que les sinistres.

Les données de gestion servent à ventiler les données comptables par exercice de survenance. Elles comprennent l'ensemble des sinistres dossiers par dossiers, par année de survenance et année de règlements.

Les données externes proviennent des partenaires assureurs pour l'évaluation de certaines provisions techniques. Les données ne font l'objet d'aucun regroupement. Elles sont constituées des informations par assuré (date de naissance, sexe, date de souscription, état, montant de la prime).

Des contrôles portant sur la comparaison entre les données comptables et les données de gestion sont effectués trimestriellement, au moment des arrêtés comptables trimestriels. Les contrôles n'ont pas fait apparaître de déficience dans la complétude, l'exactitude et la pertinence des données.

Les données utilisées ainsi que les méthodes de calcul des provisions techniques French Gaap sont validées chaque année par les Commissaires aux Comptes.

### 3. Le caractère approprié des méthodologies, modèles sous-jacents et Hypothèses

Des modèles différents selon la nature des provisions techniques sont utilisées (exemple : modèle Chain Ladder pour les provisions pour sinistres à payer) pour déterminer les provisions best Estimate. Les méthodes retenues sont documentées.

Par ailleurs, les changements d'hypothèses économiques sont revus. Durant l'année 2024, le modèle de calcul des provisions n'a pas connu d'évolution par rapport à l'année précédente. Les hypothèses retenues sont validées par la gouvernance interne dont la fonction actuarielle est partie prenante.

Il n'y a pas d'incertitude sur la qualité du modèle ni sur la qualité ou le caractère suffisant des hypothèses.

### 4. Avis sur la politique de souscription

La fonction actuarielle intervient dans le cadre de la souscription pour s'assurer que la qualité des affaires souscrites est alignée avec l'appétence aux risques de Filassistance International. L'avis qu'elle émet sur la politique de souscription est fondé sur des interventions continues au cours de l'année dans le processus de souscription, matérialisées par ses avis sur la tarification des affaires nouvelles dans le cadre de la politique de souscription.

La décision finale de souscription est prise par la direction générale dans le cadre du comité des engagements de Filassistance International (après éventuellement la validation du comité d'engagement groupe dans les cas prévus dans la politique de souscription)

La fonction actuarielle partage également des avis sur la souscription, à la fois en amont de la prise d'engagement et au vu des résultats de sinistralité lors des Comités de suivi de portefeuille de Filassistance International. Enfin, les risques en matière de durabilité sont pris en compte dans les travaux de la fonction actuarielle.

### 5. Avis sur les dispositions en matière de réassurance

La fonction actuarielle émet un avis sur la politique et les dispositions prises en matière de réassurance.

### 6. Une participation au dispositif de gestion des risques

La fonction actuarielle contribue aux travaux de calcul de SCR, notamment les SCR intervenant dans le calcul de la marge pour risque et les SCR faisant intervenir la capacité d'absorption des provisions techniques.

Elle participe à la production du rapport ORSA en particulier dans le cadre de l'opinion sur l'adéquation des provisions techniques.

## **h. Sous-traitance**

## 1. Politique de sous-traitance

### 1.2. Objectifs et périmètre

La politique de sous-traitance de Filassistance International décrit les principes qui régissent le pilotage des activités de sous-traitance, ainsi que la gouvernance et le reporting mis en place.

Filassistance International définit la sous-traitance comme l'exécution par une tierce partie d'un service ou d'une activité qui fait partie du modèle d'entreprise de Filassistance International, et qui serait, autrement, exécutée par elle.

Cette politique s'inscrit également dans le cadre de la Directive 2009/138/CE « Solvabilité 2 » qui introduit la notion de fonctions ou activités critiques ou importantes, lesquelles doivent faire l'objet d'une attention particulière en cas de sous-traitance.

Pour Filassistance International, entrent dans le champ de la notion de fonctions ou activités critiques ou importantes :

- La délégation de l'une des fonctions clés, au sens de la Directive :
  - la fonction de gestion des risques,
  - la fonction de vérification de la conformité,
  - la fonction d'audit interne,
  - la fonction actuarielle.
- La sous-traitance d'activités critiques ou importantes du fait de leur caractère essentiel à la continuité d'activité de Filassistance International (sont considérées comme telles les activités dont l'altération ou la dégradation pourrait nuire gravement à la prestation continue d'un niveau de service satisfaisant à l'égard des assurés, souscripteurs et bénéficiaires de contrats).
  - la comptabilité de l'entreprise,
  - la conception et la tarification de produits d'assurance,
  - la gestion des actifs ou la gestion de portefeuille,
  - la sélection du risque à l'entrée dans l'assurance,
  - la gestion technique de prestations,
  - la gestion des systèmes d'information.

### 1.3. Instances de pilotage

Tout projet de recours à la sous-traitance sur une activité susceptible d'être critique ou importante au sens du présent paragraphe fait l'objet d'un examen par le Comité d'Offres. La décision de ce comité est notifiée au Comité des Risques. Le Comité de Direction entérine la décision.

Le Comité Offre est composé du Directeur Général Délégué et des Responsable/Directeurs des services opérationnels et supports.

Il se prononce sur le caractère critique ou important de l'activité dont la sous-traitance est envisagée. Le Comité Offre analyse la demande d'engagement de sous-traitance, vérifie la conformité du projet au regard des règles et de la politique de sous-traitance et émet un avis sur le projet. La délibération du Comité est motivée et documentée de manière à en permettre la revue à posteriori. La décision finale appartient au Comité de Direction qui formalise sa décision au Comité d'Offres.

Un process opérationnel dans le cadre de la sous-traitance des activités « critiques et importantes » a été mis en place avec l'établissement d'une procédure de qualification de la sous-traitance accompagnée d'un dossier normatif de qualification.

## 2. Cartographie des activités critiques ou importantes sous-traitées

Filassistance International sous-traite des activités critiques et importantes dans le domaine de l'expertise liée aux prestations de garanties juridiques, dans le domaine du traitement de prestations d'assistance dans les Départements et Régions d'Outre-mer et dans le domaine de la gestion des systèmes d'information. Les sous-traitants ont leur siège social en France (y compris Outre-mer).

Une partie de la gestion des actifs et la gestion de la réassurance sont également sous-traités.

Au 31 décembre 2024, Filassistance International sous-traite la fonctions clé audit interne et la fonction actuarielle à son actionnaire CNP Assurances.

## C. Profil de risque

### a. Risque de souscription

#### 1. Description

Le risque de souscription représente une variation défavorable de la valeur des engagements portés par l'assureur. En effet lors de la souscription d'une police d'assurance par les assurés, Filassistance International accepte un risque de souscription qui dépend du profil des assurés. Ainsi, ce risque fait partie de l'activité même de l'entreprise.

Ce risque dépend de plusieurs facteurs dont les principaux sont :

- Les anticipations retenues (fréquence et montant des sinistres) dans les éléments d'établissement des primes d'assurances payés par les assurés. Il s'agit du risque sur les primes.
- L'écart entre les provisions (calculées sur les prévisions de sinistres) et les montants engagés sur les sinistres connus.

Le risque de souscription domine le profil de risque de Filassistance International puisqu'il représente 85,6% du BSCR après diversification (73,5% avant diversification).

Il est à noter qu'en 2024, le SCR de souscription Non-Vie augmente de 3,5 M€ (+15,7%) par rapport à 2023. Cela s'explique par la hausse du volume de primes et réserves qui passe de 96,5 M€ à 109,8 M€ au 31.12.2024.

Par ailleurs, le SCR Rachat augmente de 9,5% au 31.12.2024 (soit +178 k€).

#### 2. Exposition au risque et mesures d'atténuation

Filassistance International intervient sur les domaines de l'assistance aux personnes, de l'assistance automobile principalement et l'évolution du risque de souscription est directement corrélée au volume et à la nature des contrats souscrits par l'assureur.

Dans le cadre des activités de souscription, Filassistance International a mis en place plusieurs mécanismes de suivi et de maîtrise de ce risque :

- Processus de souscription :

- une politique de souscription qui définit la gouvernance, les normes de souscription et de tarification, ainsi que les reporting et les contrôles. La définition des règles et seuils techniques (rendement sur le capital économique, ratio de sinistre à prime, ...) de la politique de souscription s'appuie sur le plan stratégique de Filassistance International dans le cadre du respect de l'appétence aux risques et des exigences en capital ORSA,
- une revue annuelle de la politique de souscription et une validation par le comité d'engagement de Filassistance International et le comité d'engagement groupe de CNP Assurances. En 2024, la politique de souscription a été revue afin d'intégrer le risque en matière de durabilité,
- un comité d'engagement hebdomadaire au sein de Filassistance International et un comité d'engagement groupe au sein de CNP Assurances dans les cas définis par la politique.

- Comité trimestriel de suivi du portefeuille qui vise à suivre la dérive éventuelle de la sinistralité et de proposer des mesures de maîtrise. En 2024, poursuite de l'identification des contrats à forte sinistralité dans le cadre du comité de suivi de portefeuille et renforcement des actions de renégociations tarifaires
- Comité Technique des Métiers d'Assurances (CTMA) au sein du groupe CNP Assurances
- La politique de réassurance régit également la réassurance de Filassistance International, visant à protéger le résultat d'exploitation. Dans ce cadre, les engagements de Filassistance International sont couverts par un traité de réassurance en excédent de sinistre par risque. Il est à noter qu'en 2024, la politique de réassurance a été revue, sans toutefois entraîner de modification.

## **b. Risque de marché**

### 1. Description

Le risque de marché pour Filassistance International est relativement limité puisque l'entreprise intervient sur le marché de l'assistance caractérisé par une durée courte et ainsi un portefeuille de placement faible. Ce risque est principalement constitué des risques de taux, des risques action et des risques de spread.

Ainsi, Filassistance International évalue le risque de marché selon la formule standard. Ce dernier représente 10,9% de son BSCR à fin 2024 avec une prépondérance du risque d'intérêt et du risque de spread.

Une partie de la gestion des actifs financiers est sous-traitée à SwissLife Asset management.

### 2. Politiques d'investissements, normes d'actif et surveillance

Filassistance International s'est dotée d'une politique de gestion des investissements. Elle décrit le dispositif mis en place pour gérer les risques financiers de Filassistance International :

- l'application des principes de la personne prudente
- l'application du principe de « double regard » dans les processus de décision d'investissement
- la prise en compte de la mesure du capital économique dans les décisions relatives aux investissements

Filassistance s'assure également de l'adéquation de ses actifs longs avec ses passifs longs. L'allocation de ses actifs est pilotée dans le cadre des normes définies avec le Groupe CNP Assurances. Filassistance présente une fois par an au Groupe CNP Assurances, lors du comité d'allocation stratégique, le bilan de sa gestion d'actifs et le résultat des contrôles quant au respect des normes en lien avec les politiques.

### 3. Surveillance et reporting

La politique de gestion des investissements définit des éléments de suivi et de surveillance des actifs financiers.

Un suivi des opérations, de la valorisation, de la performance et du respect des normes d'investissement est réalisé trimestriellement. La cohérence entre l'allocation stratégique définie pour l'année en cours et l'allocation d'actifs réelle est notamment vérifiée.

## **c. Risque de crédit**

### 1. Risque de crédit

Le risque de crédit d'une obligation désigne l'éventualité d'une défaillance partielle ou totale de l'émetteur sur sa dette. Ce risque se matérialise pour les obligations émises par les entreprises privées et également pour les obligations souveraines émises par les Etats. Ce risque dépend de la santé financière de l'émetteur et de sa qualité de crédit qui est généralement synthétisée par une notation financière.

## 2. Le risque de contrepartie

Le risque de contrepartie désigne ici le risque d'un défaut d'une contrepartie autre que les émetteurs des obligations détenues par Filassistance International. Il concerne pour Filassistance International les clients pour lesquels des primes acquises non émises sont comptabilisées. Il est également lié aux volumes de créances des réassureurs ainsi qu'aux volumes de trésorerie en banque.

Dans le cadre de la formule standard, le risque de défaut représente en 2024 17,4% du BSCR de l'entreprise. Le SCR de défaut des contreparties de Filassistance est essentiellement porté par le type 2. Ainsi, consécutivement à la baisse des expositions de type 2 dont l'échéance est supérieure à 3 mois, le risque de contrepartie baisse de 8% (soit -445 k€) entre 2023 et 2024.

## 3. Atténuation des risques

Le dispositif de politiques et de normes présenté pour les risques de marché (cf. section C2) s'applique pour les risques de crédit.

Filassistance International met également en place différents moyens de suivi afin d'atténuer les risques de contrepartie. Il s'agit notamment :

- Du suivi des soldes débiteurs et créditeurs de la balance client
- D'un point mensuel concernant le suivi des primes acquises non émises et identification des plans d'action à mettre en place.

## d. Risque de liquidité

### 1. Description

Le risque de liquidité est défini comme le risque que Filassistance International ne soit pas en mesure de régler ses débiteurs en raison d'une faible liquidité de ses placements. Ce risque ne fait pas l'objet d'un module spécifique de la formule standard Solvabilité 2.

### 2. Exposition au risque et mesures d'atténuation

Filassistance a mis en place un pilotage strict de ses actifs dans une période de crise sanitaire avec un suivi de son niveau de trésorerie. En effet Filassistance s'assure régulièrement de l'adéquation du niveau de trésorerie avec ses engagements. Dans ce cadre Filassistance a défini un seuil d'alerte de son niveau de Trésorerie.

## e. Risque opérationnel

### 1. Description

Dans le cadre de l'activité de l'entreprise, celle-ci fait face à des risques opérationnels pouvant résulter de la défaillance de l'organisation mise en place, des activités du personnel, des matériels utilisés, ou d'autres facteurs internes ou externes impactant l'activité de l'entreprise.

Dans le cadre de la gestion des risques opérationnels, Filassistance International s'appuie sur la nomenclature des risques opérationnels définie par le groupe CNP Assurances. Cette nomenclature concerne :

- Classe 1 : La fraude interne ;
- Classe 2 : La fraude externe ;
- Classe 3 : Les pratiques en matière d'emploi et sécurité sur le lieu de travail ;

- Classe 4 : Les clients, produits et pratiques commerciales ;
- Classe 5 : Les dommages aux actifs corporels ;
- Classe 6 : Les interruptions d'activité et dysfonctionnements des systèmes ;
- Classe 7 : L'exécution, livraison, et gestion des processus.

L'année 2024 a été marquée par :

- Des ateliers de mise à jour de la cartographie des risques opérationnels et contrôles associés (avec mise en exergue par risque identifié du dispositif de maîtrise des risques),
- La rédaction d'une nouvelle procédure de déclaration des incidents opérationnels permettant de mieux encadrer le dispositif,
- Le déploiement d'un plan de contrôle permanent selon les directives du Groupe en renforçant notamment le testing de second niveau,
- Le déploiement d'un nouvel outil concernant le suivi des recommandations d'audit permettant de mieux appréhender les dates d'échéances et les livrables attendus,
- Le maintien et renforcement du dispositif MCCA (Management de Crises et Continuité d'Activité) : rédaction d'une nouvelle politique cadre, mise à jour du BIA, test sur le site de repli externe, lancement d'une mission d'accompagnement externe pour faire évoluer notre dispositif,
- Le maintien et renforcement du dispositif d'externalisation : rédaction d'une nouvelle politique cadre, lancement d'une mission d'audit chez l'un de nos sous-traitants critiques notamment,
- Une sensibilisation accrue en matière de gestion des risques opérationnels à l'ensemble du personnel.

A date, l'univers des risques de Filassistance International compte 25 risques opérationnels.

Le risque opérationnel a représenté 5,9% du BSCR de l'entreprise en 2024.

## 2. Exposition au risque et mesures d'atténuation

Afin d'identifier et surveiller les risques opérationnels auxquels Filassistance International fait face l'entreprise met en place différentes mesures :

- Cartographie des processus de l'entreprise et identification des risques dans le cadre du dispositif de contrôle interne,
- Consolidation des travaux dans l'outil de gestion des risques Nomos, partagé avec le Groupe CNP Assurances (outil de GRC : contrôle permanent, cartographies des risques, déclaration des incidents, suivi des plans d'actions),
- Le suivi des plans d'actions définis à la suite des missions d'audit (internes ou externes),
- L'organisation et le suivi du plan de continuité de l'activité / sous-traitance de l'entreprise.

Dans une vision de pilotage des risques opérationnels, une évaluation de risques opérationnels est menée afin de déterminer le profil des risques opérationnels de l'entreprise et d'identifier les zones de risque et les actions de remédiation nécessaires.

Un contrat d'assurance groupe (responsabilité civile, et cyber assurance) souscrit par CNP Assurances participe à des mesures d'atténuation des risques opérationnels.

### *2.1. Dispositif de contrôle permanent*

Au cours de l'exercice 2024, trois campagnes d'auto-évaluation sur l'ensemble des contrôles de premier niveau conformément aux directives du Groupe CNP Assurances.

A l'issue des campagnes 2024, 88 contrôles ont été revus et autoévalués par les opérationnels (100% du dispositif).

### *2.2. Base des incidents opérationnels*

La collecte des incidents opérationnels, via la base Incidents, se place dans la continuité de la cartographie des risques

en permettant d'objectiver la cartographie des risques. Le processus de déclaration des incidents est soutenu par une animation constante (formation, outil, ...) du contrôle interne auprès des métiers.

### *2.3. Indicateurs et autres éléments de reporting*

L'animation du contrôle permanent repose sur une circulation adéquate de l'information. Il convient de rendre compte des travaux menés aux acteurs impliqués dans l'animation du dispositif de contrôle interne, pour leur permettre d'exercer leurs responsabilités tant au niveau opérationnel qu'au niveau managérial.

En 2024, le Contrôle Interne a publié des indicateurs sur les principaux axes d'animation du contrôle permanent, et notamment :

- Les indicateurs transmis à la fonction « gestion des risques » sur demande dans le cadre des travaux préparatoires du Comité d'Audit et des risques ;
- Les indicateurs transmis à la Direction des Risques du Groupe CNP Assurances via des reportings trimestriels.

Par ailleurs, le dispositif de Contrôle Interne est présenté lors du Comité Risques Opérationnels et Contrôle Interne (CROCI), celui-ci est tenu semestriellement et organisé par la Direction des Risques du Groupe CNP Assurances.

## **f. Autres risques importants**

Filassistance International est attentive au risque de réputation qui peut altérer ponctuellement ou durablement la réputation de l'entreprise et potentiellement celle de ses actionnaires.

## D. Valorisation à des fins de solvabilité

### a. Actifs

#### 1. Principes de valorisation retenus

La valorisation des postes du bilan est effectuée en accord avec l'article 75 de la Directive 2009/138/EC :

- « Les actifs sont valorisés au montant pour lequel ils pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes »,
- « Les passifs sont valorisés au montant pour lequel ils pourraient être transférés ou réglés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes ».

Les impôts différés sont calculés sur les écarts de normes.  
Aucune reclassification n'est effectuée.

#### 2. Valorisation des actifs du bilan

Le postulat de départ en matière de valorisation d'actifs et de passifs autres que les provisions techniques est celui du cadre normatif IFRS, à condition que les principes IFRS soient conformes aux principes Solvabilité 2 (article 75 de la Directive) ; dans le cas contraire, il est possible d'utiliser des méthodes alternatives (article 6 V2 § 2 et § 3), par exemple (article 9 V5 et article 10 V6) : les incorporels, les participations, ou tout actif n'étant pas valorisé à la juste valeur en IFRS. Le principe IFRS de constatation d'impôts différés est maintenu (article 11 V7). Par ailleurs, les passifs contingents matériels doivent être réintégrés au bilan (article 8 V4).

D'autre part, le référentiel Solvabilité 2 prévoit une valorisation des actifs et des passifs sous l'hypothèse que la compagnie va continuer son business (i.e. Hypothèse de continuité d'activité).

La norme expose une hiérarchisation des principes de valorisation (article 7 V3) :

- Une approche par défaut utilisant la valeur de cotation sur des marchés actifs,
- Toute méthode alternative lorsque l'approche par défaut n'est pas applicable, sous réserve qu'elle soit conforme aux principes de valorisation économiques au sens de Solvabilité 2 et basée sur des inputs observables au maximum (observations sur les marchés financiers), en évitant d'utiliser des données spécifiques à l'entité.

Le Bilan S2 est établi à partir du bilan en normes IFRS. Une matrice de passage poste par poste a été établie, chaque poste fait ensuite l'objet d'un retraitement selon la Norme Solvabilité 2.

Pour des raisons de process et de cohérence avec la logique de fonctionnement des modèles qui projettent des flux composants entre autres des comptes de résultats IFRS, Filassistance International réalise la production du bilan économique Solvabilité 2 à partir :

- Du bilan IFRS,
- Et de retraitements de certains postes du bilan IFRS visant à obtenir une valorisation économique.

La réalisation du bilan économique par retraitement d'un bilan initial est équivalente à ce que la norme de point de départ soit la norme sociale ou la norme IFRS, pourvu que les principes économiques Solvabilité 2 soient respectés et que chaque retraitement donne lieu à une écriture d'impôt différé adéquate.

#### *2.1. Traitement des Goodwill – écart d'acquisition*

Filassistance International ne détient pas de Goodwill au bilan.

## 2.2. Traitement des autres actifs incorporels

En conséquence des principes liés à l'application de la norme Solvabilité 2, les actifs incorporels détenus par Filassistance International (fonds de commerce et logiciels) sont évalués à 0 en Bilan Solvabilité 2 car non évaluable à la juste valeur.

## 2.3. Traitement des frais d'acquisition reportés (FAR)

Le principe est de considérer que la totalité des actifs incorporels et assimilés (FAR) sont éliminés du bilan Solvabilité 2, soit parce qu'il s'agit d'actifs non séparables, soit parce que ces actifs ne sont pas cotés sur des marchés actifs. Filassistance International annule la valeur des FAR au Bilan S2.

## 2.4. Traitement des Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur Valeur Nette Comptable (VNC).

## 2.5. Actifs de placement

Les actifs financiers sont évalués à leur valeur économique en application des principes dictés par la norme Solvabilité 2. La valeur économique des actifs financiers est rapprochée de la juste valeur applicable dans les normes IFRS (valeur boursière).

## 2.6. Les autres actifs

Sont composés de :

- Créances nées d'opérations d'assurances et montant à recevoir d'intermédiaires,
- Créances nées d'opérations de réassurance ;
- Autres créances (hors assurances) ;
- Trésorerie et équivalent de trésorerie ;
- Autres actifs (charges constatées d'avance par exemple).

Les créances, les charges constatées d'avance et la trésorerie sont évalués à la juste valeur. Etant donné les délais d'encaissement rapide, il n'y a pas d'actualisation réalisée.

## 2.7. Impôts différés

Filassistance International applique les principes généraux de reconnaissance et de valorisation des impôts différés en conformité avec les principes de Solvabilité 2. Ainsi, l'ensemble des variations de valeurs mentionnées ci-dessus, ainsi que la revalorisation des provisions techniques, conduit à la reconnaissance d'impôts différés calculés avec le taux en vigueur.

Ci-dessous le récapitulatif des valeurs des actifs de Filassistance International au 31/12/2024 :

Postes du Bilan Filassistance International au 31.12.2024 (k€)	Montants IFRS	Valorisation Solvabilité II
<b>Actif</b>	<b>94 029</b>	<b>92 319</b>
Frais d'acquisition reportés	0	0
Actifs incorporels	139	0
Actifs d'impôts différés	1 360	0
Actifs corporels d'exploitation	1 158	1 158
Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)	51 475	51 475
Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie	263	263

Provisions techniques cédées	0	-198
Créances nées d'opérations d'assurance	22 956	22 956
Dépôts auprès des cédantes	0	0
Créances nées d'opérations de réassurance	4	4
Autres créances (hors assurance)	558	558
Comptes courants et caisse	15 817	15 817
Autres actifs	301	301

## b. Passif

La valorisation du passif à fin 2024 en vision Solvabilité 2 conduit à un montant de passif de 40 065 k€ contre 56 210 k€ dans les comptes IFRS.

Postes du Passif Filassistance International au 31.12.2024 (k€)	Montants IFRS	Valorisation Solvabilité II
<b>Passif</b>	<b>56 210</b>	<b>40 065</b>

### 1. Principes de valorisation retenus

#### 1.1. Rappel normatif

Les comptes de la société Filassistance International sont établis en norme française et en norme IFRS à des fins de consolidation Groupe.

Les provisions Best Estimate sont déterminées à partir des provisions en norme française et d'hypothèses décrites au paragraphe suivant.

Le Best Estimate vise à évaluer les engagements de Filassistance International sans marge de prudence. Cette évaluation tient compte de tous les frais ainsi que la valeur temps de l'argent (actualisation et inflation des règlements futurs).

#### 1.2. Définition du Best-Estimate

Les provisions techniques non-vie constituées au sein de Filassistance International relèvent des catégories suivantes :

- Provision pour sinistres à payer (en principal et en frais) pour les branches 17 et 18 (Protection Juridique et Assistance)
- Provisions pour primes pour les branches 17 et 18 (Protection Juridique et Assistance)
- Provision technique obsèques
- Provision technique dépendance
- Provision pour commissions variables versées aux Partenaires

Chacune de ces provisions fait l'objet d'une évaluation Best Estimate.

### 2. Méthodes et hypothèses

#### 2.1. Données

Trois types de données sont utilisés pour le calcul des provisions techniques Best Estimate :

- **les données comptables** : correspondant aux montants enregistrés à la clôture de l'exercice concernant les provisions techniques en French GAAP, les frais généraux ainsi que les sinistres réglés.
- **les données de gestion** : servant à ventiler les données comptables par exercice de survenance. Elles comprennent l'ensemble des sinistres, dossier par dossier, par année de survenance et de règlement.
- **les données externes** : provenant des partenaires assureurs pour l'évaluation de certaines provisions techniques. Les données ne font pas l'objet d'autre regroupement. Elles sont constituées des informations par assuré (date de naissance, sexe, date de souscription, état).

## 2.2. Hypothèses

Des hypothèses économiques (telles que la courbe des taux réglementaire EIOPA, taux d'inflation, taux d'impôts sur les sociétés, ...) et de passif (sinistres, frais généraux, chargements sur primes, coût moyen d'un dossier, fréquence probable d'utilisation des garanties d'assistance, ...) sont utilisées dans le cadre des calculs des provisions Best Estimate.

Les méthodes retenues pour le calcul du best Estimate sont différentes selon la nature des provisions techniques (Modèle déterministe « Chain Ladder » pour les provisions pour sinistres afin de projeter dans le futur les règlements de sinistres ; flux des provisions French GAAP actualisés avec la courbe des taux sans risques avec ajustement de volatilité ; prise en compte des primes futures et des charges afférentes aux contrats pour le Best Estimate de primes, ...)

Une marge pour risque est calculée. La marge pour risque représente le coût d'immobilisation du capital égal au SCR nécessaire pour faire face aux pertes imprévues sur la durée de vie du passif.

Filassistance International calcule la marge pour risque à partir de l'approche dite « approximations des montants représentés par le terme SCR(t) » selon l'article 58 paragraphes (a) (i.e. niveau 3 dans la hiérarchie des méthodes selon les Actes Délégués). Cette méthode est basée sur l'hypothèse que l'écoulement des SCR futures est semblable à celui des Best Estimate.

La marge pour risque s'élève en 2024 à 1 992 K€.

## c. Autres passifs

### 1. Principes de valorisation retenus

Les autres passifs sont composés de :

- Provisions autres que les provisions techniques ;
- Provisions pour retraite
- Dépôts des réassureurs ;
- Dettes nées d'opération d'assurance et montants dus aux intermédiaires ;
- Dettes nées d'opérations de réassurance ;
- Autres dettes (hors assurance) ;
- Autres passifs.

Ils sont évalués à leur juste valeur dans le bilan Solvabilité 2.

Les créances, les charges constatées d'avance et la trésorerie sont évalués à la juste valeur. Etant donné les délais d'encaissement rapide, il n'y a pas d'actualisation réalisée. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la provision doit être la valeur actuelle des dépenses attendues.

Les provisions pour engagements sociaux sont évaluées selon la norme IAS 19 tout en respectant les principes Solvabilité 2.

Les écarts d'évaluation enregistrés dans le bilan se traduisent par des suppléments ou des déductions d'impôts dans l'avenir. Ces suppléments ou déductions sont pris en compte dans le bilan sous forme d'impôts différés.

Les provisions pour risques et charges respectent la norme IAS 37 car :

- L'entité a une obligation actuelle résultant d'un événement passé ;
- Il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- Le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Ces provisions, étant à court terme (moins d'une année), l'effet actualisation est négligé.

Concernant les autres passifs, les données retenues sont déjà à leur juste valeur, il n'y a donc pas lieu de modifier le montant sous Solvabilité 2.

#### **d. Méthode de valorisation alternative**

Filassistance International n'utilise pas de valorisation alternative

## E. Gestion du capital

### a. Fonds propres

#### 1. Objectifs et politique de gestion des fonds propres

La gestion du capital de Filassistance International est réalisée en intégrant les exigences de solvabilité réglementaire, en vision instantanée mais également en vision prospective, en application notamment des principes définis dans l'article 45 de la directive Solvabilité 2 (ORSA).

En complément des méthodes de réduction du capital (ajustement du volume d'activité par typologie de garanties, revue de l'allocation des actifs, redéfinition des « management actions », transfert de risques, etc...), la gestion du capital permet de garantir la solvabilité de Filassistance International.

Elle s'inscrit en conséquence dans le cadre du processus annuel de planification stratégique ORSA et donne lieu à la production chaque année d'un plan moyen terme de gestion du capital, validé par le conseil d'administration et traitant du paiement des dividendes, y compris le cas de réduction ou suspension des dividendes si nécessaire.

#### 2. Procédure de définition du plan moyen terme de gestion du capital

Le plan moyen terme de gestion du capital est défini annuellement dans le cadre de l'exercice de planification ORSA. Il prend ainsi en compte les projections de solvabilité à partir des travaux menés dans le cadre de cette planification. Il décrit les opérations envisageables sur le capital sur la durée du business plan (distribution des dividendes).

A l'issue de l'exercice de planification ORSA, ce plan moyen terme de gestion du capital est présenté pour validation au Conseil d'Administration de Filassistance International, après avis du groupe CNP Assurances. Le plan moyen terme de gestion du capital s'appuie par nature sur les mêmes hypothèses que celles de l'exercice de planification ORSA, en conséquence :

- Il peut être ajusté en cas de survenance d'un événement majeur concernant les marchés (situation de stress sur les marchés actions, obligataires, etc.),
- Si la situation exige la revue, éventuellement partielle, de l'exercice de planification ORSA, le plan moyen terme de gestion du capital est également revu en conséquence. Il fait l'objet dans ce cas d'une nouvelle validation par le conseil d'administration.
- De manière générale, toute opération ayant un impact sur le capital fait l'objet d'une validation en conseil d'administration.

#### 3. Description des éléments de Fonds Propres S2

##### 3.1. Fonds propres de base

Les fonds propres de base S2 sont constitués :

- De l'excédent des actifs sur les passifs composés des fonds propres ordinaires ou fonds propres « durs » (Capital Social, réserves et reports à nouveau, prime d'émission) et de la réserve de réconciliation,
- Des titres subordonnés.

Par définition, les fonds propres étant calculés par différence entre l'actif et le passif, la réserve de réconciliation est le réceptacle de tous les retraitements depuis le bilan IFRS.

Elle est composée des ajustements sur :

- les actifs,
- les provisions techniques,
- les provisions autres que les provisions techniques (dont les impôts différés).

Les Fonds propres disponibles pour couvrir le SCR sont les fonds propres de base et les fonds propres auxiliaires ajustés si applicable, sur lesquels s'appliquent des limitations quantitatives. Filassistance International applique les limites en pourcentage du SCR telles que définies dans les mesures de niveau 2.

L'intégralité des Fonds propres de Filassistance International est de Tier 1, ils correspondent aux éléments de fonds propre de base qui sont immédiatement disponibles et mobilisables. Il n'y a donc aucun montant de capital classé en Tier 2 ou Tier 3.

### 3.2. Fonds propres auxiliaires

Aucun élément de fonds propres auxiliaires n'a été identifié au niveau de Filassistance International à fin 2024.

### 3.3. Ecrêtement lié au tiering

Le tiering correspond à l'évaluation de la qualité des fonds propres. Le seuil établi par la réglementation Solvabilité 2 pour couvrir le SCR amène à reclassifier les fonds propres comme suit :

- D'au moins 50% de Tier 1;
- Au plus 15% de Tier 3;
- Du reste en Tier 2.

La distinction de la qualité des fonds propres est la suivante :

- Tier 1 : Capital, réserves, plus-values latentes, excédents sur Best Estimate;
- Tier 2 : Lettres de crédit, capital souscrit non versé ; TSDI;
- Tier 3 : Marges futures en portefeuille, IDA.

L'intégralité des Fonds Propres de Filassistance International sont de Tier 1, il n'y a donc pas d'écrêtement lié au tiering.

### 3.4. Différence entre les fonds propres S2 et les capitaux propres comptables

La différence entre les Fonds propres Solvabilité 2 et les Fonds propres comptables en norme sociale provient de la réserve de réconciliation.

### 3.5. Montant des fonds propres

Les fonds propres éligibles à la couverture du SCR à fin 2024 font intervenir le montant des dividendes prévisionnels à distribuer en 2025 sur les montants enregistrés en 2024. Ces fonds propres éligibles sont de 50 616 K€

Fonds Propres Eligibles Filassistance International au 31.12.2024 (k€)	2023	2024
Total	46 038	50 616

## b. Capital de solvabilité requis (SCR) et minimum de capital requis (MCR)

### 1. Méthode d'évaluation de l'exigence de capital

Filassistance International a opté pour le modèle standard afin de refléter son profil de risque en termes de besoin en capital appelé « Solvency Capital Requirement » (SCR). Le modèle standard est calibré pour représenter la valeur économique sous risque égal au 99,5ème percentile, à l'horizon de projection d'un an. Le cadre du modèle standard couvre la totalité des activités de Filassistance International.

### 1.1. Montant du capital de solvabilité requis (SCR)

Le ratio de couverture baisse de près de 3,8% points en raison de la hausse du SCR (+3,0 M€ par rapport à 2023) tempérée par la hausse des fonds propres éligibles (+4,6 M€ par rapport à 2023).

Cela s'explique principalement par une hausse de 15,6% du risque de souscription non-vie (+ 3,5 M€), d'une baisse de 9,2% du besoin en capital au titre du risque de défaut des contreparties (-0,5 M€) tempérée par une hausse de l'ajustement pour impôt différés de 8,4% (+0,3 M€).

Ainsi, les principaux risques auxquels est soumis Filassistance International sont :

- Le risque de souscription Non-vie qui s'élève à 25,5 M€, soit 85,6% du BSCR après diversification ;
- Le risque de défaut des contreparties qui s'établit à 5,2 M€, soit 17,4% du BSCR après diversification ;
- Et, le risque de marché qui s'élève à 3,9M€, soit 13,4% du BSCR après diversification.

### 1.2. Montant du capital minimum requis (MCR)

Le Minimum Capital Requirement (MCR) de Filassistance International est calculé selon la formule standard (soit application de la borne maximale égale à 45% du SCR et la borne minimale égale à 25% du SCR).

Le MCR de Filassistance International est à fin 2024 de 7,6 M€ et conduit à un taux de couverture du MCR de 666%

#### **c. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée**

Cette section n'est pas applicable à Filassistance International.

#### **d. Différence entre la formule standard et tout modèle interne utilisé**

Filassistance International n'utilise pas de modèle interne

#### **e. Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis**

Aucun manquement au minimum de capital requis ou au capital de solvabilité requis n'est constaté.

## F. Annexe : QRT public (états de reporting quantitatifs)

S.02.01.01 – Bilan (€)

		Solvency II value
		C0010
<b>Assets</b>		
Goodwill	R0010	
Deferred acquisition costs	R0020	
Intangible assets	R0030	0,00
Deferred tax assets	R0040	0,00
Pension benefit surplus	R0050	0,00
Property, plant & equipment held for own use	R0060	1 157 629,24
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	R0070	51 737 587,92
Property (other than for own use)	R0080	0,00
Holdings in related undertakings, including participations	R0090	0,00
Equities	R0100	40 548,00
Equities - listed	R0110	0,00
Equities - unlisted	R0120	40 548,00
Bonds	R0130	43 551 470,82
Government Bonds	R0140	8 967 873,33
Corporate Bonds	R0150	31 058 274,35
Structured notes	R0160	3 525 323,14
Collateralised securities	R0170	0,00
Collective Investments Undertakings	R0180	7 882 991,85
Derivatives	R0190	
Deposits other than cash equivalents	R0200	262 577,25
Other investments	R0210	
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220	
Loans and mortgages	R0230	0,00
Loans on policies	R0240	
Loans and mortgages to individuals	R0250	
Other loans and mortgages	R0260	
Reinsurance recoverables from:	R0270	-197 632,92
Non-life and health similar to non-life	R0280	-197 632,92
Non-life excluding health	R0290	-197 632,92
Health similar to non-life	R0300	
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0310	0,00
Health similar to life	R0320	
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330	
Life index-linked and unit-linked	R0340	
Deposits to cedants	R0350	
Insurance and intermediaries receivables	R0360	22 955 739,25
Reinsurance receivables	R0370	4 200,00
Receivables (trade, not insurance)	R0380	557 687,47
Own shares (held directly)	R0390	0,00
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	R0400	0,00
Cash and cash equivalents	R0410	15 817 107,41
Any other assets, not elsewhere shown	R0420	286 738,80
<b>Total assets</b>	<b>R0500</b>	<b>92 319 057,18</b>

		Solvency II value
		C0010
<b>Liabilities</b>		
Technical provisions – non-life	R0510	18 354 763,44
Technical provisions – non-life (excluding health)	R0520	18 354 763,44
Technical provisions calculated as a whole	R0530	
Best Estimate	R0540	16 363 010,63
Risk margin	R0550	1 991 752,81
Technical provisions - health (similar to non-life)	R0560	0,00
Technical provisions calculated as a whole	R0570	
Best Estimate	R0580	
Risk margin	R0590	
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	R0600	0,00
Technical provisions - health (similar to life)	R0610	0,00
Technical provisions calculated as a whole	R0620	
Best Estimate	R0630	
Risk margin	R0640	
Technical provisions – life (excluding health and index-linked and unit-linked)	R0650	0,00
Technical provisions calculated as a whole	R0660	
Best Estimate	R0670	
Risk margin	R0680	
Technical provisions – index-linked and unit-linked	R0690	0,00
Technical provisions calculated as a whole	R0700	
Best Estimate	R0710	
Risk margin	R0720	
Other technical provisions	R0730	
Contingent liabilities	R0740	
Provisions other than technical provisions	R0750	614 948,00
Pension benefit obligations	R0760	807 284,00
Deposits from reinsurers	R0770	0,00
Deferred tax liabilities	R0780	3 783 235,26
Derivatives	R0790	0,00
Debts owed to credit institutions	R0800	0,00
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	R0810	0,00
Insurance & intermediaries payables	R0820	8 572 799,29
Reinsurance payables	R0830	3 225,00
Payables (trade, not insurance)	R0840	7 928 293,60
Subordinated liabilities	R0850	0,00
Subordinated liabilities not in Basic Own Funds	R0860	
Subordinated liabilities in Basic Own Funds	R0870	
Any other liabilities, not elsewhere shown	R0880	
<b>Total liabilities</b>	R0900	40 064 548,58
<b>Excess of assets over liabilities</b>	R1000	52 254 508,59

S.05.01.01 - Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité (€)

		Line of Business for: non-life insurance and reinsurance obligations (direct business and accepted proportional reinsurance)		Total
		Legal expenses insurance	Assistance	
		C0100	C0110	C0200
<b>Premiums written</b>				
Gross - Direct Business	R0110	2 504 280,61	45 005 921,47	47 510 202,08
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120			
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130			
Reinsurers' share	R0140		188 455,69	188 455,69
Net	R0200	2 504 280,61	44 817 465,78	47 321 746,39
<b>Premiums earned</b>				
Gross - Direct Business	R0210	2 562 485,73	43 590 903,44	46 153 389,17
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220			
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230			
Reinsurers' share	R0240		188 455,69	188 455,69
Net	R0300	2 562 485,73	43 402 447,75	45 964 933,48
<b>Claims incurred</b>				
Gross - Direct Business	R0310	172 982,53	13 132 759,89	13 305 742,42
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320			
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330			
Reinsurers' share	R0340		11 176,00	11 176,00
Net	R0400	172 982,53	13 121 583,89	13 294 566,42
<b>Expenses incurred</b>				
<b>Administrative expenses</b>				
Gross - Direct Business	R0610	386 659,26	6 948 884,35	7 335 543,61
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0620			
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0630			
Reinsurers' share	R0640			
Net	R0700	386 659,26	6 948 884,35	7 335 543,61
<b>Investment management expenses</b>				
Gross - Direct Business	R0710			
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0720			
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0730			
Reinsurers' share	R0740			
Net	R0800			
<b>Claims management expenses</b>				
Gross - Direct Business	R0810	88 224,23	6 697 945,60	6 786 169,83
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0820			
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0830			
Reinsurers' share	R0840			
Net	R0900	88 224,23	6 697 945,60	6 786 169,83
<b>Acquisition expenses</b>				
Gross - Direct Business	R0910	61 295,98	6 308 226,57	6 369 522,55
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0920			
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0930			
Reinsurers' share	R0940			
Net	R1000	61 295,98	6 308 226,57	6 369 522,55
<b>Overhead expenses</b>				
Gross - Direct Business	R1010			
Gross - Proportional reinsurance accepted	R1020			
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R1030			
Reinsurers' share	R1040			
Net	R1100			
<b>Balance - other technical expenses/income</b>	R1210			
<b>Total technical expenses</b>	R1300			20 491 235,98

S.17.01.01 – Provisions techniques non-vie (€)

		Segmentation for:		Total Non-Life obligation
		Direct business and accepted proportional reinsurance		
		Legal expenses insurance	Assistance	
		C0110	C0120	
<b>Technical provisions calculated as a whole</b>	R0010	0,00	0,00	0,00
Direct business	R0020			0,00
Accepted proportional reinsurance business	R0030			0,00
Accepted non-proportional reinsurance	R0040			0,00
<b>Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole</b>	R0050			0,00
<b>Technical provisions calculated as a sum of BE and RM</b>				
<b>Best estimate</b>				
<b>Premium provisions</b>				
Gross - Total	R0060	-286 401,65	-5 059 261,07	-5 345 662,72
Gross - direct business	R0070	-286 401,65	-5 059 261,07	-5 345 662,72
Gross - accepted proportional reinsurance business	R0080			0,00
Gross - accepted non-proportional reinsurance business	R0090			0,00
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0100	0,00	0,09	0,09
<i>Recoverables from reinsurance (except SPV and Finite Reinsurance) before adjustment for expected losses</i>	R0110		0,09	0,09
<i>Recoverables from SPV before adjustment for expected losses</i>	R0120			0,00
<i>Recoverables from Finite Reinsurance before adjustment for expected losses</i>	R0130			0,00
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0140		0,09	0,09
<b>Net Best Estimate of Premium Provisions</b>	R0150	-286 401,65	-5 059 261,15	-5 345 662,81
<b>Claims provisions</b>				
Gross - Total	R0160	205 463,17	16 099 110,20	16 304 573,37
Gross - direct business	R0170	205 463,17	16 099 110,20	16 304 573,37
Gross - accepted proportional reinsurance business	R0180			0,00
Gross - accepted non-proportional reinsurance business	R0190			0,00
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0200	0,00	1,76	1,76
<i>Recoverables from reinsurance (except SPV and Finite Reinsurance) before adjustment for expected losses</i>	R0210		1,76	1,76
<i>Recoverables from SPV before adjustment for expected losses</i>	R0220			0,00
<i>Recoverables from Finite Reinsurance before adjustment for expected losses</i>	R0230			0,00
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0240		1,76	1,76
<b>Net Best Estimate of Claims Provisions</b>	R0250	205 463,17	16 099 108,44	16 304 571,61
<b>Total Best estimate - gross</b>	R0260	-80 938,48	11 039 849,13	10 958 910,65
<b>Total Best estimate - net</b>	R0270	-80 938,48	11 039 847,29	10 958 908,81
<b>Risk margin</b>	R0280		1 991 752,81	1 991 752,81
<b>Amount of the transitional on Technical Provisions</b>				
TP as a whole	R0290			0,00
Best estimate	R0300			0,00
Risk margin	R0310			0,00
<b>Technical provisions - total</b>				
Technical provisions - total	R0320	-80 938,48	13 031 601,94	12 950 663,46
Recoverable from reinsurance contract/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default - total	R0330	0,00	1,85	1,85
Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re- total	R0340	-80 938,48	13 031 600,10	12 950 661,61

S.19.01.21 – Sinistres en non-vie (€)

Gross Reported but not Settled Claims (RBNS) - Development year (absolute amount)

	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +
	C0400	C0410	C0420	C0430	C0440	C0450	C0460	C0470	C0480	C0490	C0500	C0510	C0520	C0530	C0540	C0550
Prior	R0100															
N-14	R0110	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	420,64	0,00	
N-13	R0120	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1.735,75	4.933,53	0,00	0,00	0,00	0,00	66,00	0,00	0,00	
N-12	R0130	0,00	0,00	0,00	0,00	4.374,74	3.826,67	1.733,29	2.588,82	0,00	2.355,13	530,79	3.777,05	56,00	0,00	
N-11	R0140	0,00	0,00	0,00	32.004,13	3.086,69	3.514,72	2.334,51	3.097,83	334,39	251,60	61,00	0,00	0,00	0,00	
N-10	R0150	0,00	0,00	88.709,35	20.486,32	9.330,09	9.211,01	1.755,18	2.209,24	9.511,55	-580,31	112,11	0,00	0,00	0,00	
N-9	R0160	0,00	1.424.054,04	114.823,97	24.735,31	15.823,15	4.264,24	4.516,15	4.025,98	1.888,70	185,16	0,00	0,00	0,00	0,00	
N-8	R0170	5.913.151,13	2.310.233,04	231.422,06	42.810,63	15.248,45	10.119,76	1.554,55	1.932,44	56,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
N-7	R0180	7.178.884,43	2.883.184,21	122.907,76	28.430,90	13.831,00	29.662,35	15.744,62	4.445,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
N-6	R0190	7.972.299,88	2.759.883,62	96.582,46	59.727,03	38.576,42	10.078,45	14.559,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
N-5	R0200	8.613.127,75	4.032.838,37	148.378,81	76.589,76	25.933,55	30.751,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
N-4	R0210	7.380.869,85	2.812.896,98	126.665,35	35.261,67	48.690,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
N-3	R0220	8.747.672,94	3.413.593,98	173.898,57	131.734,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
N-2	R0230	10.060.245,18	4.075.852,02	246.552,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
N-1	R0240	10.234.224,51	3.696.243,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
N	R0250	11.683.553,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Reinsurance RBNS Claims - Development year (absolute amount)

	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +
	C1000	C1010	C1020	C1030	C1040	C1050	C1060	C1070	C1080	C1090	C1100	C1110	C1120	C1130	C1140	C1150
Prior	R0300															
N-14	R0310							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-1,58	0,00	-3,68
N-13	R0320						22,13	0,00	0,00	0,00	6,10	0,00	0,00	0,00	-41.294,22	
N-12	R0330					17,17	11,99	12,16	0,00	3,57	-1,99	6,68	21.976,69	0,00	0,00	
N-11	R0340				13,85	24,32	11,15	16,72	0,51	-0,94	-0,11	-18.459,58	0,00	0,00	0,00	
N-10	R0350			91,89	64,55	43,98	9,47	3,35	-35,66	1,03	-964,12	0,00	0,00	0,00	0,00	
N-9	R0360		515,10	171,13	75,55	23,01	6,84	-15,69	-3,34	-89.794,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
N-8	R0370	10.302,96	1.628,76	204,39	82,30	15,34	-5,27	-3,42	67.790,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
N-7	R0380	32.201,90	19.946,67	586,81	155,44	20,96	-100,65	-27,86	-99.183,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
N-6	R0390	55.154,29	13.176,74	521,26	-156,76	-130,89	-17,81	-37.349,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
N-5	R0400	41.122,38	21.765,58	14.968,07	-141,54	-45,87	-30.445,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
N-4	R0410	39.835,20	7.195,85	-429,78	-62,40	-32.994,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
N-3	R0420	16.423,26	4.022,57	-307,72	-12.686,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
N-2	R0430	7.019,64	9.297,72	-31.834,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
N-1	R0440	4.596,49	98.787,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
N	R0450	388.749,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Gross Claims Paid (non-cumulative) - Development year (absolute amount)

	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160
Prior	R0100															
N-14	R0110	6.872.776,00	622.616,02	22.247,88	4.135,79	1.848,15	376,11	0,00	0,00	3.606,63	3.882,20	0,00	0,00	662,36	0,00	0,00
N-13	R0120	22.257.186,71	3.046.464,08	67.860,72	17.939,17	0,00	4.729,98	10.654,53	1.565,89	780,98	824,67	124,99	0,00	0,00	0,00	0,00
N-12	R0130	24.040.161,56	2.391.214,59	66.004,09	2.189,95	11.790,27	8.292,36	3.222,98	5.311,95	1.696,86	4.460,31	873,58	6.393,38	102,23	0,00	0,00
N-11	R0140	24.088.392,36	3.161.620,68	20.730,63	86.253,68	6.686,84	6.535,47	4.908,10	5.788,62	633,29	414,08	103,25	0,00	0,00	0,00	0,00
N-10	R0150	23.867.084,71	822.078,51	239.243,68	44.177,16	17.348,90	18.971,07	3.279,74	4.184,01	15.654,29	-862,29	204,47	0,00	0,00	0,00	0,00
N-9	R0160	25.980.399,31	3.869.099,67	247.665,00	45.994,63	32.627,07	7.968,17	8.553,00	7.610,20	3.196,98	337,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-8	R0170	18.519.439,59	4.996.077,29	437.768,41	88.546,76	28.493,32	19.165,50	2.557,60	3.271,07	102,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-7	R0180	15.515.946,25	5.361.157,67	265.288,32	53.130,08	26.194,11	48.801,58	26.650,81	8.115,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-6	R0190	14.824.150,48	7.645.555,98	380.474,24	113.115,50	63.462,25	17.029,72	26.554,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-5	R0200	15.136.566,35	7.535.776,40	291.009,83	136.008,11	43.880,57	56.086,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-4	R0210	13.791.920,17	5.365.132,06	208.394,19	59.687,13	88.803,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-3	R0220	16.566.935,16	5.616.162,09	294.356,67	240.264,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-2	R0230	16.553.106,33	6.899.166,14	449.675,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-1	R0240	17.313.388,10	6.577.251,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N	R0250	21.309.062,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Reinsurance Recoveries received (non-cumulative) - Development year (absolute amount)

	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +
	C0610	C0620	C0630	C0640	C0650	C0660	C0670	C0680	C0690	C0700	C0710	C0720	C0730	C0740	C0750	
Prior	R0300															
N-14	R0310	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-6,81	
N-13	R0320	14.836,00	61.188,67	308,00	0,00	28,97	66,67	2,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-76.431,27	
N-12	R0330	27.732,00	7.882,00	4.153,79	9,21	76,33	80,06	6,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-39.937,54	
N-11	R0340	0,00	33.481,00	52,77	558,39	62,60	12,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
N-10	R0350	0,00	0,00	1.546,31	212,11	32,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
N-9	R0360	139.477,00	24.573,43	1.224,16	86,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
N-8	R0370	82.200,56	38.118,41	826,88	4.330,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-125.479,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
N-7	R0380	109.575,96	10.126,49	63.498,00	652,00	0,00	0,00	0,00	-183.698,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
N-6	R0390	28.000,78														

Gross undiscounted Best Estimate Claims Provisions - Development year  
(absolute amount)

		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	C0310	C0320	C0330	C0340	C0350
Prior	R0100																
N-14	R0110																
N-13	R0120						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
N-12	R0130					6 533,54	9 380,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
N-11	R0140				16 424,17	16 532,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
N-10	R0150			61 020,24	21 646,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
N-9	R0160		235 372,33	72 012,34	0,00	32 080,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
N-8	R0170	3 286 265,66	178 223,62	39 075,71	84 841,68	6 747,88	7 669,16	6 885,80	0,00	0,00							
N-7	R0180	2 655 483,51	321 085,88	344 319,79	31 351,78	18 793,73	11 273,48	3 177,11	0,00								
N-6	R0190	4 035 947,90	331 796,80	93 719,20	50 128,80	38 662,75	19 572,41	5 315,18									
N-5	R0200	4 965 220,27	376 775,36	130 790,41	81 000,46	51 549,67	16 915,17										
N-4	R0210	5 090 811,89	366 815,42	148 653,30	81 353,36	37 108,12											
N-3	R0220	6 667 528,78	473 744,99	193 352,77	91 376,29												
N-2	R0230	6 791 761,38	532 586,48	221 066,45													
N-1	R0240	7 999 047,49	606 253,68														
N	R0250	10 825 263,16															

Undiscounted Best Estimate Claims Provisions - Reinsurance recoverable - Development  
year (absolute amount)

		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +
		C0800	C0810	C0820	C0830	C0840	C0850	C0860	C0870	C0880	C0890	C0900	C0910	C0920	C0930	C0940	C0950
Prior	R0300																
N-14	R0310									0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-13	R0320						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-12	R0330					25,72	51,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
N-11	R0340				66,77	100,95	-9 171,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
N-10	R0350			157,17	108,43	-16 164,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
N-9	R0360		3 986,56	690,31	-21 165,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
N-8	R0370	45 700,25	2 210,07	58,10	0,00	-1,59	-1,82	-1,63	0,00	0,00							
N-7	R0380	37 348,45	1 052,51	0,00	104,19	62,02	36,77	11,02	0,00								
N-6	R0390	5 453,54	0,00	1 362,70	-143,46	-113,89	-67,98	-27 457,63									
N-5	R0400	0,00	16 638,04	804,39	-264,63	-176,26	-38 659,05										
N-4	R0410	39 311,28	17 512,34	570,91	-171,12	-40 421,99											
N-3	R0420	23 620,99	16 696,50	377,18	-57 831,70												
N-2	R0430	49 765,05	19 483,00	-66 427,11													
N-1	R0440	43 109,69	-66 778,02														
N	R0450	-139 185,34															

S.23.01.01 - Fonds propres (€)

		Total C0010	Tier 1 - unrestricted C0020	Tier 1 - restricted C0030	Tier 2 C0040	Tier 3 C0050
<b>Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation 2015/35</b>						
Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010	4 100 000,00		4 100 000,00		
Share premium account related to ordinary share capital	R0030	7 197 897,44		7 197 897,44		
Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	R0040	0,00				
Subordinated mutual member accounts	R0050	0,00				
Surplus funds	R0070	0,00				
Preference shares	R0090	0,00				
Share premium account related to preference shares	R0110	0,00				
Reconciliation reserve	R0130	52 254 508,59	52 254 508,59			
Subordinated liabilities	R0140	0,00				
An amount equal to the value of net deferred tax assets	R0160	0,00				
Other own fund items approved by the supervisory authority as basic own funds not specified above	R0180	0,00				
<b>Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds</b>						
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	R0220					
<b>Deductions</b>						
Deductions for participations in financial and credit institutions	R0230	0,00				
<b>Total basic own funds after deductions</b>	<b>R0290</b>			0,00	0,00	0,00
<b>Ancillary own funds</b>						
Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	R0300	0,00				
Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual - type undertakings, callable on demand	R0310	0,00				
Unpaid and uncalled preference shares callable on demand	R0320	0,00				
A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand	R0330	0,00				
Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0340	0,00				
Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0350	0,00				
Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0360	0,00				
Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0370	0,00				
Other ancillary own funds	R0390	0,00				
<b>Total ancillary own funds</b>	<b>R0400</b>	0,00			0,00	0,00
<b>Available and eligible own funds</b>						
Total available own funds to meet the SCR	R0500	52 254 508,59	52 254 508,59	0,00	0,00	0,00
Total available own funds to meet the MCR	R0510	52 254 508,59	52 254 508,59	0,00	0,00	
Total eligible own funds to meet the SCR	R0540	50 616 022,41	50 616 022,41			
Total eligible own funds to meet the MCR	R0550	50 616 022,41	50 616 022,41			
<b>SCR</b>	<b>R0580</b>	<b>27 808 075,07</b>				
<b>MCR</b>	<b>R0600</b>	<b>7 601 087,86</b>				
<b>Ratio of Eligible own funds to SCR</b>	<b>R0620</b>	<b>182%</b>				
<b>Ratio of Eligible own funds to MCR</b>	<b>R0640</b>	<b>666%</b>				

**Reconciliation reserve**

		C0060
<b>Reconciliation reserve</b>		
Excess of assets over liabilities	R0700	52 254 508,59
Own shares (held directly and indirectly)	R0710	
Foreseeable dividends, distributions and charges	R0720	1 638 486,18
Other basic own fund items	R0730	11 297 897,44
Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and ring fenced funds	R0740	
<b>Reconciliation reserve</b>	<b>R0760</b>	<b>39 318 124,97</b>
<b>Expected profits</b>		
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life business	R0770	
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non-life business	R0780	4 693 024,94
<b>Total Expected profits included in future premiums (EPIFP)</b>	<b>R0790</b>	<b>4 693 024,94</b>

S.25.01.22 - Capital de solvabilité requis (€)

Basic Solvency Capital Requirement				
		Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement	Allocation from adjustments due to RFF and Matching adjustments portfolios
		C0030	C0040	C0050
Market risk	R0010	3 993 215,86	3 993 215,86	
Counterparty default risk	R0020	5 202 406,09	5 202 406,09	
Life underwriting risk	R0030	0,00	0,00	
Health underwriting risk	R0040	0,00	0,00	
Non-life underwriting risk	R0050	25 553 920,20	25 553 920,20	
Diversification	R0060	-4 910 577,11	-4 910 577,11	
Intangible asset risk	R0070	0,00	0,00	
<b>Basic Solvency Capital Requirement</b>	<b>R0100</b>	<b>29 838 965,04</b>	<b>29 838 965,04</b>	

Calculation of Solvency Capital Requirement		
		Value
		C0100
Adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0120	
Operational risk	R0130	1 752 345,29
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140	
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150	-3 783 235,26
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC	R0160	
<b>Solvency capital requirement excluding capital add-on</b>	<b>R0200</b>	<b>27 808 075,07</b>
Capital add-on already set	R0210	0,00
of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type a	R0211	
of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type b	R0212	
of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type c	R0213	
of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type d	R0214	
Solvency capital requirement	R0220	27 808 075,07
<b>Other information on SCR</b>		
Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part	R0410	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring fenced funds	R0420	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for matching adjustment portfolios	R0430	
Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0440	
Method used to calculate the adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation*	R0450	
Net future discretionary benefits	R0460	

\*Method used to calculate the adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation  
1 - Full recalculation  
2 - Simplification at risk sub-module level  
3 - Simplification at risk module level  
4 - No adjustment

S.28.01.01 – Minimum de capital requis (activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non vie) (€)

		MCR components
		C0010
MCRNL Result	R0010	7 601 087,86

		Background information	
		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months
		C0020	C0030
Medical expense insurance and proportional reinsurance	R0020		
Income protection insurance and proportional reinsurance	R0030		
Workers' compensation insurance and proportional reinsurance	R0040		
Motor vehicle liability insurance and proportional reinsurance	R0050		
Other motor insurance and proportional reinsurance	R0060		
Marine, aviation and transport insurance and proportional reinsurance	R0070		
Fire and other damage to property insurance and proportional reinsurance	R0080		
General liability insurance and proportional reinsurance	R0090		
Credit and suretyship insurance and proportional reinsurance	R0100		
Legal expenses insurance and proportional reinsurance	R0110	920 474,44	2 504 280,61
Assistance and proportional reinsurance	R0120	15 640 169,11	52 032 003,20
Miscellaneous financial loss insurance and proportional reinsurance	R0130		
Non-proportional health reinsurance	R0140		
Non-proportional casualty reinsurance	R0150		
Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	R0160		
Non-proportional property reinsurance	R0170		

		C0040
MCRL Result	R0200	0,00

		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk
		C0050	C0060
Obligations with profit participation - guaranteed benefits	R0210		
Obligations with profit participation - future discretionary benefits	R0220		
Index-linked and unit-linked insurance obligations	R0230		
Other life (re)insurance and health (re)insurance obligations	R0240		
Total capital at risk for all life (re)insurance obligations	R0250		

		C0070
Linear MCR	R0300	7 601 087,86
SCR	R0310	27 808 075,07
MCR cap	R0320	12 513 633,78
MCR floor	R0330	6 952 018,77
Combined MCR	R0340	7 601 087,86
Absolute floor of the MCR	R0350	2 500 000,00
<b>Minimum Capital Requirement</b>	<b>R0400</b>	<b>7 601 087,86</b>